BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président

M. JEAN PARÉ, commissaire

M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE TENUE PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA

VOLUME 16

DEUXIÈME PARTIE

Séance tenue le 8 février 2007 à 19 h Club social des employés de Stadacona 1807, chemin Royal Saint-Pierre, Île-d'Orléans

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2007	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme RENÉE DUPUIS	1
M. HANS BRANDL	12
M. JOSEPH MELANÇON	13
Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON	22
M. PATRICK PLANTE	28
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. PAUL HÉBERT	41
M. LÉONCE NAUD	45
M. MATHIAS BRANDL	51
M. ANDREW WEBB	53
REGROUPEMENT D'APPUI AU PROJET RABASKA	69
M. Roger Beaudry	
M. Martin Chouinard	
M. Denis Grenier	
M. PIERRE MORENCY	82
M. MICHEL POULIOT	87
M. MICHEL RIOU	92
DROIT DE RECTIFICATION	
M. GLENN KELLY	94
VILLE DE LÉVIS	96

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2007 SÉANCE DE LA SOIRÉE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES RENÉE DUPUIS

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors bonsoir mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place.

10

J'invite madame Renée Dupuis à venir faire part de ses commentaires et opinions à la Commission.

Bonsoir madame Dupuis.

15

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. C'est à titre de citoyenne que j'ai demandé à intervenir devant vous.

20

Dans mon mémoire, j'ai cité un extrait d'un livre que j'ai trouvé par hasard, pendant les vacances de Noël, en fait c'est un livre de lettres de la femme de l'ancien gouverneur général du Canada, qui a été au Canada dans le dernier quart du XIXè siècle, qui était donc la femme de Lord Dufferin, et elle parle de ses expériences, elle avait fait un premier livre sur sa vie comme femme de gouverneur général en Inde, ça a eu beaucoup de succès en Grande-Bretagne, et ils ont publié ses lettres à sa mère.

25

Et ce qui m'a frappée, c'est qu'on est au dernier quart du XIXè siècle, et cette personne parle du point de vue qu'elle a de la résidence du gouverneur général, c'est-à-dire à la Citadelle de Québec, sur les plaines d'Abraham, qui est orientée vers l'est, et où elle parle, ce qui m'a surtout frappée, c'est la vue qu'ils ont de là, et elle la décrivait:

30

"In fact, at one of the most celebrated views of the world!"

35

Et la question qui m'est venue, c'est que diront les personnes qui occuperont la Citadelle à la fin du XXI^è siècle à propos du même point de vue.

Nous qui vivons dans ce lieu avons la responsabilité, à mon avis, de préserver cette richesse exceptionnelle que constitue ce site naturel unique. Et le BAPE est, selon nous, un acteur majeur dans la prise de conscience de la nécessité de le préserver, et à mon avis, vos recommandations auront à cet égard un rôle déterminant.

40

C'est-à-dire qu'il me semble important de rappeler au gouvernement du Québec sa responsabilité d'assurer la sécurité de sa population, ce qui est au cœur même du rôle de l'État,

et de défendre l'intérêt public face à un développement majeur qui est une brèche dans une transformation de la région de la Capitale nationale en une zone industrielle à partir de la décision d'une seule municipalité.

Il m'apparaît que les usages incompatibles avec le caractère unique d'une capitale nationale comme celle de la région de Québec doivent être définis par le gouvernement du Québec.

Je voudrais rapidement énoncer quelques points, j'en ai cinq (5), avec une demande à la fin, c'est mon sixième point dans mon mémoire, une demande adressée à vous.

Il m'apparaît que pour vraiment évaluer un projet comme celui de Rabaska et le projet du promoteur, c'est-à-dire des trois (3) membres du consortium, on devrait obtenir des précisions, ce que l'on n'a pas à mon avis à l'heure actuelle, sur quels sont les avantages véritables du site pour le promoteur et quels sont aussi les bénéfices et les avantages que les citoyens de la région de Québec et du Québec en général vont en retirer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du site particulièrement ou du projet en général?

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

Du projet, du site donc retenu par le promoteur, c'est-à-dire le site de Lévis.

De plus, les projets du promoteur relativement à la durée de vie du projet de même que ce qu'il envisage de faire à la fin de la durée de vie de ce projet devraient être connus pour évaluer la portée véritable de ce projet.

Mon deuxième point porte sur la protection d'un paysage naturel unique. J'ai été frappée par le fait que dans certains pays, on a légiféré, je donne l'exemple de la France qui, depuis 1920, a légiféré pour protéger l'intégrité des paysages naturels.

Et je vous inviterais, modestement, à recommander aux deux (2) gouvernements, fédéral et québécois, de légiférer de la sorte. Nous estimons qu'un projet de port méthanier situé dans la région de la Capitale nationale, et en fait en face du cœur même de la ville de Québec et en face de l'île d'Orléans, porterait atteinte de façon irrémédiable aux paysages naturels de la Capitale qui est en elle-même un site historique dont la valeur unique est reconnue comme joyau du patrimoine mondial.

Il m'apparaît important de garder à l'esprit qu'une communauté humaine ne se définit pas seulement par ses liens avec ses racines historiques mais tout autant par sa capacité de se

70

45

50

55

60

65

75

85

projeter dans l'avenir. La protection, tant actuelle que future du paysage naturel de Québec et de l'île d'Orléans doit, à notre avis, être assurée.

Mon troisième point concerne ce que j'estime être des failles dans les études faites par le promoteur. Et je réalise qu'il y a un problème de typographie, il y en a quatre (4) et non un qui semble manquer, comme le texte semble l'indiquer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 3)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du premier paragraphe de e))

Il m'apparaît que le projet constitue un précédent dans le développement d'une zone industrielle dans la région de la Capitale nationale. Nous invitons le BAPE à obtenir du promoteur ses estimés des coûts additionnels générés par la réalisation de son projet, lesquels coûts devront être assumés par l'ensemble des citoyens québécois, par exemple les coûts d'évacuation des résidents de Beaumont, de Lévis ou de l'île d'Orléans, la surveillance accrue du trafic maritime, etc.

Mon quatrième point porte sur ce que j'appelle des failles particulières des études relatives à l'île d'Orléans. Vous avez vu, autant dans la première partie des audiences que dans la deuxième partie, des photos de l'île d'Orléans, et je me suis demandé s'il serait pas une bonne idée de, comment dire, de vous sensibiliser au fait que l'île d'Orléans n'est pas ce qu'on en voit aujourd'hui ou la semaine dernière, c'est-à-dire une espèce de paysage un peu mort, en ce sens où on est dans les mois les plus froids de l'année, il y a personne sur les routes.

En fait, l'île d'Orléans n'est pas une bulle protégée que les habitants essaient de maintenir comme si c'était un éden qu'on ne voulait pas partager avec personne d'autre. L'île d'Orléans est un site patrimonial naturel et culturel unique, non seulement au Québec mais au Canada et en Amérique du Nord.

C'est un site qui n'est pas isolé et qui n'est pas à l'abri de toutes les nuisances que l'on peut trouver dans une ville moderne, c'est-à-dire la pollution, la pollution par l'essence, l'île d'Orléans est un endroit qui est très recherché par les touristes, c'est une route de ceinture, vous le savez, étroite qui est la plupart du temps congestionnée plusieurs mois par année, où on trouve des autobus, des motos, avec les bruits, la pollution par l'essence, les moteurs qui roulent, les climatiseurs qui fonctionnent.

Donc c'est un milieu qui a été choisi par des gens, où des gens se sont installés, un milieu unique parce que c'est le berceau du peuplement au Québec, mais aussi où des gens ont eu à défendre ce milieu-là et ont choisi, au gré des époques et au gré des projets, d'essayer de maintenir une qualité de vie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 4, milieu du premier paragraphe, "Or...")

100

90

95

105

110

115

125

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du troisième paragraphe)

130

135

J'essayais d'imaginer aussi comment, à partir du fait et de la position prise par le ministère des Affaires culturelles, que leur compétence s'arrête à la partie terrestre de l'île, et j'essayais de comprendre le mécanisme qui fait que pour avoir changé la couleur des fenêtres de la maison que j'occupe, je dois obtenir des permis de la municipalité, de la MRC, des Affaires culturelles, ce que je ne conteste pas, c'est la règle que j'ai acceptée, c'est un endroit particulier qu'il faut protéger d'une façon particulière.

140

Mais il m'apparaît déraisonnable que le projet de Rabaska, situé dans le fleuve, à côté de l'île, juste en face de l'île, puisse faire l'économie d'une analyse et d'une autorisation par le ministère des Affaires culturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

145

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

150

Mon dernier point, c'est le droit à un environnement sain. Le droit à un environnement sain, on le sait, est maintenant protégé dans la Charte québécoise des droits et libertés, laquelle Charte a un caractère quasi constitutionnel, ce qui donne préséance aux droits qui y sont prévus.

155

Et je vous inviterais à consulter des jugements de la Cour suprême, qui a planché sur cette question de comment est-ce qu'on accorde, dans des projets d'exploitation de ressources naturelles, ou qui portent sur l'aménagement ou l'exploitation des ressources naturelles, qu'est-ce que ça comporte dans la réalité des choses, un droit constitutionnel, et comment est-ce qu'on va faire que ça va s'incarner dans la réalité par rapport à des projets précis.

PAR LE PRÉSIDENT:

160

Vous parlez de partage constitutionnel entre la province de Québec et le gouvernement fédéral? Vous parlez de quoi, quand vous dites "loi constitutionnelle", exactement.

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

165

Ce que je veux dire, c'est que quand on prend la peine – en principe, il y a un principe en droit qui dit que le législateur ne parle pas pour rien dire; autrement dit, à partir du moment où on choisit d'inscrire, dans un texte constitutionnel ou quasi constitutionnel, comme la Charte québécoise, ça veut dire qu'on accorde une valeur particulière à ces droits-là, et qu'on leur donne préséance sur d'autres droits.

Et dans la façon dont la Cour suprême a interprété cette question-là, la Cour suprême a fait de la consultation un élément minimal pour l'approbation, par un gouvernement, d'un projet. Et c'est dans ce sens-là que je dis, il y a des enseignements à tirer.

175

Et le critère qui a été élaboré par la Cour, il a été développé dans un certain nombre de décisions, dont des décisions récentes en 2004, dans deux (2) causes, Haida et Taku River, et on prévoit que ce critère-là varie selon les circonstances, selon le degré d'empiètement sur un droit, est-ce que le projet risque d'empiéter plus ou moins sur un droit qui a été protégé de façon particulière, et dans certains cas, ça peut même aller jusqu'à obtenir le consentement des populations par les gouvernements.

180

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

185

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

190

Alors il nous apparaît qu'une étude est essentielle, au moins pour évaluer la compatibilité entre le droit à l'environnement qui est maintenant protégé dans la Carte québécoise et le projet donc, les impacts du projet sur ce droit à l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

195

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

200

Vous nous avez invités, en terminant, c'est ma conclusion, à identifier si on pensait qu'il y avait des choses qui pourraient être modifiées dans le processus, il me semble que la consultation des citoyens devrait se faire à partir du moment où les études existantes des différents ministères sont déposées.

205

Autrement dit, on a l'impression que la consultation des citoyens qui a eu lieu jusqu'ici par le promoteur a tenu compte de ce que le promoteur voulait bien inscrire dans le cadre des directives, mais je pense que le BAPE, et c'est l'invitation que je vous ferais, de demander le dépôt des études existantes réalisées par d'autres ministères, que ce soit Affaires indiennes, que ce soit Environnement Canada, que ce soit Environnement Québec, Affaires culturelles, Industrie. Et aussi certains autres intervenants qui m'apparaissent essentiels, la Commission de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec.

210

Je crois que la consultation, pour être valable, des citoyens, devrait se faire une fois les résultats des études indépendantes et des analyses indépendantes connues.

PAR LE PRÉSIDENT:

215

D'accord.

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

220

Une dernière phrase. Ce projet, à mon avis, n'est pas un projet ponctuel, c'est un projet qui s'inscrit dans un continuum d'activités et d'interventions publiques et privées, et c'est dans ce contexte-là qu'il doit être évalué.

225

C'est aussi un projet, je pense qu'il est important de le souligner, qui s'insère dans un contexte social où les mentalités ont évolué vers un plus grand respect de l'environnement, à partir d'interventions, de manifestations, de batailles de citoyens qui se font plus exigeants face aux atteintes à leur droit à un environnement sain, et c'est pour cela que ce droit a été inscrit dans la Charte québécoise des droits et libertés.

230

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

235

C'est la Commission qui vous remercie, madame Dupuis. Juste quelques éléments d'échange d'information avec vous.

240

La cause Haida et Taku River porte sur les droits des Premières nations, alors vous venez de donner une portée du jugement de la Cour suprême dans cette cause plus large, impliquant le projet. C'est un avis juridique intéressant, mais je tiens juste à préciser il s'agissait de quoi dans ces deux (2) jugements.

245

Deuxièmement, si vous estimez que vous, ou d'autres citoyens estiment qu'une éventuelle autorisation par le gouvernement d'un projet comme le projet à l'étude constituerait une atteinte au droit, sur la Charte, au droit à un environnement sain, vous n'avez qu'à contester ça devant les tribunaux et ce serait adjugé et jugé correctement par les juges de ce pays; ce serait intéressant qu'on pose, ça aurait la valeur de tester la portée de droit à un environnement tel qu'enchâssé dans la Charte. Alors ça peut arriver, ce serait intéressant.

250

Troisième élément, vous avez donné une liste des choses qui invalident l'étude d'impact parce qu'elles sont absentes. En fait tous les éléments, à quelques éléments près, sont couverts dans l'étude d'impact; leurs conclusions sont très contestées par les citoyens, et c'est tout à fait normal.

255

Mais le fait qu'ils ne soient pas traités, c'est factuellement parlant pas vrai, et le ministère de l'Environnement, après avoir mené des consultations interministérielles, dont les conclusions sont toutes disponibles dans la documentation que le BAPE a reçue, ont jugé l'étude recevable

pour démarrer le processus d'évaluation, évaluation à deux (2) rameaux, un rameau qui nous appartient ici et l'autre qui est mené par le ministère de l'Environnement, actuellement.

260

Alors juste pour raccourcir, parce que je sais très bien que monsieur Kelly va venir nous dire, ça c'est dans l'étude d'impact, et ça, et ça, et ça; factuellement parlant, ils sont là. Mais leurs conclusions sont contestées, ça c'est tout à fait légitime et dans l'ordre des choses.

Alors voilà, c'est ça que j'aurais aimé partager avec vous.

270

265

Maintenant, la question de l'impact du projet sur la qualité du milieu, et par la qualité, audelà de la qualité naturelle, écologique, culturelle, patrimoniale, visuelle, etc., vous avez utilisé le mot "irréparable", et j'ai utilisé ce mot exactement à quatre (4) reprises durant cette consultation, avec des citoyens, je leur ai dit: Dites-nous en quoi – et ça, comme l'a rappelé monsieur Paré cet après-midi, et je l'ai dit à plusieurs reprises, on fait l'avocat du diable pour pouvoir couvrir tout le terrain qui nous est confié comme mandat – en quoi, pour vous, en tant que résidente de l'île d'Orléans ou citoyenne de l'île d'Orléans et du Québec, en quoi la présence éventuelle d'une jetée, aménagée selon les dernières normes industrielles d'aménagement du paysage, d'intégration, et l'arrivée d'un bateau de trois cents mètres (300 m) une fois par semaine, parfois le jour, parfois la nuit, en quoi ça entame de façon irréparable la valeur de votre milieu culturel, patrimonial, visuel.

275

Et je fais appel à votre réponse, je demande pas une preuve hors de tout doute, selon la logique criminaliste que vous connaissez bien, je demande tout simplement un élément évocateur, c'est tout. Je vous écoute.

280

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

285

En fait, ce que j'ai essayé de vous dire dans mon mémoire, c'est que le projet Rabaska n'est pas que le projet Rabaska; on part pas avec une réalité zéro (0) et un promoteur qui veut s'installer.

290

On a affaire à un promoteur qui arrive dans une capitale nationale et qui veut venir ajouter à une activité existante, soit par des entreprises publiques ou des entreprises privées, et c'est dans ce sens-là que je dis que c'est un continuum, et que c'est à la suite d'un certain nombre d'interventions autant publiques que privées que l'on regarde aujourd'hui en 2007, et qui vient s'ajouter au port de Québec, qui vient s'ajouter à Ultramar, qui vient s'ajouter au chantier maritime de Lauzon, qui vient s'ajouter à toute la pollution de l'éclairage. Et c'est de ça que je parle, quand je parle de l'effet cumulatif.

295

Parce qu'à mon avis, l'étude d'impact n'a pas sérieusement examiné les effets cumulatifs, c'est-à-dire qu'on arrive à la suite d'une série d'interventions.

Ultramar, les vents dominants sont de l'ouest vers l'est, c'est parti d'un projet X et aujourd'hui, c'est devenu un projet Z. Et la pollution qui est produite par cette installation-là, aujourd'hui, est largement plus grande et plus importante que c'était le cas au moment où c'est commencé.

305

Le chantier de Lauzon, le port de Québec. Alors on parle pas d'un univers vide, on parle pas d'un univers clos. Le port de Québec, on a autant de préoccupations que le port de Québec ne se développe pas pour en faire le port de Marseille, demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Oui, on a compris ça certainement, oui. C'est une préoccupation qu'on a comprise.

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

315

C'est une préoccupation importante, c'est une préoccupation pour notre sécurité. On ne peut pas faire comme si on ne savait pas que le gaz est dangereux, on ne peut pas faire comme si on ne savait pas qu'il y a des conséquences à laisser un certain type de développement s'installer dans une région.

320

Et ce que je dis, c'est que la vallée du Saint-Laurent – vous faisiez référence à un site en Italie, je peux pas comparer l'expérience historique du Québec à celle de l'Italie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Expérience, excusez-moi, pour ce qui est du tourisme, rien d'autre.

325

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

330

Tout à fait, tout à fait. Et moi, je peux pas dire aux touristes le bagage historique que représente la région ici de la Capitale nationale, et c'est dans ce sens-là que je dis, on peut pas regarder ça comme un projet ponctuel, qui est ou bien à Beaumont ou bien à Lévis parce que Beaumont aime plus ça.

335

C'est un projet qui s'insère dans une région qui est celle d'une capitale nationale, et on doit demander à ceux qui nous gouvernent de tenir compte de ça, et de préserver ça.

335

Et non seulement dans ces réalités, que ce soit les berges, je suis pas une spécialiste de l'érosion mais je ne peux pas faire autrement que de lire les journaux et lire certains études, réaliser que le projet – c'est pas le projet Rabaska, c'est un de huit (8) projets au Canada, dont sept (7) sur huit (8) n'ont aucune garantie de livraison de gaz.

Et quand je dis, oui, de façon irréparable parce qu'il y a un phénomène historique avec lequel, qu'on pourra pas contourner, c'est que le peuplement s'est fait ici, le long de la vallée du Saint-Laurent. Alors on peut pas dire, on va déménager tout ce monde-là; c'est la plus grosse agglomération après la métropole, on peut pas se faire croire qu'on va tous déménager.

345

C'est dans ce sens-là que je dis, une communauté humaine n'a pas le luxe, ne peut pas se permettre le luxe de dire, on efface l'histoire, on laisse s'installer ici n'importe quoi.

350

Et c'est dans ce sens-là que je dis, il y a un caractère historique unique qui est reconnu, qui a une valeur qu'on devrait comptabiliser et qu'on devrait déduire de l'investissement, du fameux huit cents millions (800 M\$), on devrait le déduire, ce que ça coûte à la collectivité, ce que ça va coûter en dommages et ce que ça va coûter en coûts d'entretien et en coûts accrus. Et c'est dans ce sens-là que je dis que c'est irréparable.

355

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

360

Pour ce qui est de la vocation, la valeur patrimoniale mondiale du Québec, vous avez été avec nous peut-être la première partie de l'audience mais on avait un représentant de Parcs Canada, qui est le point de contact avec l'UNESCO en la matière, et on leur a posé la question clairement, est-ce qu'il y a une incompatibilité entre cette vocation de Québec en tant que site patrimonial appartenant à l'humanité et le projet, et la réponse était clairement et courtement non, aucune incompatibilité.

365

Alors voilà, on a une situation, et vous avez fait référence aux carences apparentes de la loi en matière de protection des biens culturels, le fait que vous êtes obligée d'obtenir une autorisation pour vos fenêtres, c'est parce que la loi ne permet pas à un arrondissement au pays de rayonner une influence limitative quelconque en dehors de ses limites.

370

Alors vous connaissez très bien comment on procède à changer des lois dans ce pays, alors on peut constater, s'il y a des carences, la Commission pourrait certainement commenter ça, mais pour changer la loi, il faut changer la loi, c'est tout.

375

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

que je dis, non, non, mais il faut que vous réalisiez aussi que vous avez un pouvoir que nous, comme citoyens, on n'a pas, et vous avez une responsabilité et une possibilité, aussi, d'alerter le législateur et le gouvernement par rapport à sa responsabilité de préserver l'intérêt public.

Et c'est ma demande à vous, vous aurez compris. Non, non, mais c'est dans ce sens-là

Et si vous me permettez de revenir à votre commentaire sur une invitation à plus de recours devant les tribunaux, je suis d'avis, comme avocate, qu'on doit apprendre des recours passés et que les gouvernements doivent apprendre aussi des enseignements des tribunaux.

385

On vit dans un régime qui est fondé sur le précédent, donc on doit tirer des enseignements de cela...

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Ah, je suis d'accord avec vous.

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

395

... et c'est dans ce sens-là que je me dis, il y a certainement moyen de trouver d'autres façons de faire que de multiplier des recours judiciaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

C'est rafraîchissant d'entendre ça de la part d'une avocate. Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est exactement ça, et dans la mesure où on peut régler les choses sans recours aux tribunaux, c'est clair qu'on doit le faire.

405

Et je vous dis aussi que la Commission, évidemment, les commissions du BAPE en général et d'examen environnemental, quand il y a des carences constatées en matière de réglementation et de lois, eh bien, c'est de notre devoir de le signaler; peut-être qu'on peut pas aller jusqu'à proposer une modification, parfois ça se fait même.

410

Mais c'est certainement, en principe, dans le champ de notre travail, quand il y a des carences constatées en matière de réglementation ou même de lois.

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

415

Oui, j'aimerais revenir au concept de continuum dont vous avez parlé, quand vous avez répondu à la question du Président.

420

Ça m'amène à vous demander si, quand on constate la présence, dans la région de Québec, comme on le constate à Montréal ou ailleurs, d'installation d'équipements soit polluants ou qui ont été installés historiquement à une époque où on était plus permissif et ainsi de suite, bien sûr on peut s'interroger sur la pertinence d'installer un nouvel équipement qui, selon ce qu'on entend, pourrait s'inscrire dans ces mauvaises habitudes, mais est-ce que l'existant ne

devrait pas, lui aussi, faire l'objet de mesures progressives pour atténuer la pollution, s'il s'agit de diminuer l'éclairage ou l'impact visuel.

On dit que la vallée du Saint-Laurent est à peu près l'étendue la plus lumineuse au monde la nuit, est-ce qu'il y a pas des mesures à prendre qui s'appliqueraient également aux entreprises, aux commerces ou aux institutions publiques existantes pour que ce continuum-là n'aille pas en se détériorant continuellement.

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

Je pense que vous avez bien compris le sens de ma remarque, et j'aimerais vous référer à deux (2) éléments précis.

Dans les années soixante-dix, à Québec, il y avait un garage municipal des autobus, et il y a des citoyens qui étaient malades, parce qu'ils étaient en train de se faire empoisonner par la pollution. Dans ce temps-là, la mode, c'est qu'on laissait les moteurs tourner.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les gaz d'échappement.

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

Les gaz d'échappement. Et c'est un quartier, Saint-Sauveur, un quartier ouvrier, et il y a des gens qui m'ont demandé de les représenter pour essayer de faire quelque chose, parce que ces gens-là passaient pour des hystériques, mais ils étaient malades pour vrai.

Et quand on a poussé un peu plus loin l'analyse de quel genre de maladie ils ont, parce que madame Bilodeau, c'était pas juste une hystérique, c'était peut-être même pas du tout une hystérique, mais elle était malade et elle était vraiment malade.

Et le comité de citoyens, à l'époque, a décidé donc d'entreprendre des procédures, non judiciaires, pour essayer d'amener donc les autorités à considérer que c'est un problème de santé publique, c'est un problème de droit, c'est un problème d'atteinte directe à la santé de ces gens-là. C'est à ça que je réfère quand je parle de l'évolution des mentalités et les continuums.

Ce qui fait que, pour faire une histoire courte, oui, à un moment donné le garage a déménagé, on a donc fermé le garage, on l'a sorti du centre-ville de Québec et on est allé l'installer dans un parc industriel.

Un peu plus tard, on se rapproche un peu dans le temps, dans les années quatre-vingt, devant le BAPE, il y avait des projets de développement et à l'époque, on s'intéressait beaucoup au saumon, on s'intéressait au caribou et on s'intéressait pas du tout à la population autochtone,

440

425

430

435

450

445

455

460

ni à leur santé, ni à leurs droits, et les promoteurs considéraient que c'était totalement impertinent, que c'était totalement décroché de la réalité, que c'était totalement idéaliste et à l'avenant de vouloir s'intéresser et d'imposer à des promoteurs de considérer quel est l'impact de leur projet sur des populations, parce qu'ils l'ont toujours fait autrement.

C'est ça qui a amené la fameuse clause et la fameuse notion d'acceptation sociale. Alors c'est dans ce sens-là que je parle d'un continuum, et c'est ça qui fait – c'est pour ça que je vous dis, l'île d'Orléans, c'est pas une bulle protégée et un éden que les gens veulent pas partager, c'est le fruit d'un milieu de vie qui fait l'objet de réflexions, de volonté de préserver des choses et d'atténuer certains choses.

Les autobus, à l'île d'Orléans, il y en a moins qui circulent parce que ça pollue trop.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Madame Dupuis, très très utile. Ça nous a fait faire un peu un tour d'horizon en fait de l'étude d'impact, ça a l'avantage de nous rappeler de ce qu'on a sur la planche en termes de validation factuelle des éléments qui viennent de l'évaluation ministérielle, qui viennent des avis ministériels et qui viennent des participants aussi.

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

490

470

475

480

485

Je vous remercie d'avoir créé, aussi, les conditions pour que ça puisse se faire de façon très civilisée.

PAR LE PRÉSIDENT:

495

Je vous en prie. Merci beaucoup, madame.

500

HANS BRANDL

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Hans Brandl.

505

PAR M. HANS BRANDL:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT: 510 Bonsoir monsieur Brandl. **PAR M. HANS BRANDL:** 515 Avec votre permission, madame Potvin, ma belle-fille, elle va lire mon mémoire à ma place, parce que mes yeux ne sont pas assez bons pour le faire moi-même. PAR LE PRÉSIDENT: 520 Avec plaisir. **PAR Mme MARTINE POTVIN:** 525 **LECTURE DU MÉMOIRE** PAR LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Brandl. 530 (Échange en allemand entre le président et monsieur Brandl) PAR LE COMMISSAIRE PARÉ: 535 Ce qui veut dire? PAR LE PRÉSIDENT: Ce qui veut dire, c'était très clair mais aussi et plus important, pas très long. Alors voilà. 540 Merci beaucoup, monsieur Brandl. Merci madame. 545 **JOSEPH MELANÇON PAR LE PRÉSIDENT:** Monsieur Joseph Melançon, s'il vous plaît. 550 Monsieur Melançon, bonsoir. On vous a donné rendez-vous et on a tenu parole!

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, bonsoir.

Les aînés dont je suis, monsieur le Président, constituent une espèce en voie de disparition avancée; certains croient toujours qu'ils ne forment qu'une espèce menacée, comme l'ours polaire ou le béluga, mais il est peu probable qu'ils ne disparaissent pas à leur tour. Le futur basculera dans le passé et deviendra, comme tous les aînés, des aïeuls et avec un peu de chance, des ancêtres. C'est la dernière distinction qu'il leur restera.

C'est la partie pathétique de ma présentation, monsieur le Président; la suite est plutôt prosaïque, je veux ménager votre cœur.

Dans quelques mois, j'aurai quatre-vingts (80) ans; dans quelques années, je ne serai plus là. Je n'ose pas y croire, je ne m'en réjouis pas mais je ne m'en fais pas. Si j'en fais mention, c'est pour dire que ce n'est pas pour moi, ni pour ma génération que j'ai rédigé mon mémoire, il est tout à fait désintéressé, c'est pour les enfants et les petits-enfants que je m'oppose fermement à Rabaska.

Saint-Exupéry disait: Nous n'héritons pas de la terre de nos pères, nous l'empruntons à nos enfants.

Ces enfants auxquels j'aimerais tellement éviter les tourments que nous avons connus. Depuis 1965, en effet, nous sommes tourmentés par les tours géantes et hideuses d'Hydro-Québec qui défigurent notre île; une question lancinante nous a toujours hantés: Qui a pu autoriser la construction de ces monstres qui devaient être temporaires.

De même, monsieur le Président, qui a pu permettre, en 1973, l'implantation de la raffinerie d'Ultramar à Lévis, sur le fleuve, face à la ville de Québec qui semble indifférente à tout ce qui l'entoure.

Qui a pu laisser construire, à la même époque, cette bretelle folle de l'autoroute Dufferin-Montmorency qui se lance, égarée, dans le flanc du cap Diamant.

Qui a pu ordonner, dans les mêmes années, de cimenter les deux (2) rives de la rivière Saint-Charles pour mieux l'emprisonner; on est en train de la libérer à coup de millions pour lui redonner vie.

J'en passe et j'en oublie. Comme Rimbaud, nous avons le goût de dire: Ces saletés-là datent de nos papas.

565

555

560

570

575

580

590

Je suis sûr, monsieur le Président et messieurs les Commissaires, que vous ne désirez nullement répéter ces erreurs durables. Vous savez mieux que moi, mais j'ose quand même vous le rappeler en toute déférence, qu'une erreur qui est préméditée devient une faute.

600

L'automne dernier, monsieur le Président, madame Andrée Boucher, mairesse de Québec, a eu des paroles de compassion à notre égard, quand elle a appris la façon princière dont on traitait les grenouilles en Montérégie. J'aimerais bien, a-t-elle dit, qu'on accorde le même traitement à nos aînés. J'étais comblé, vous pensez bien!

605

Il faut savoir que l'on a obligé un entrepreneur à construire un passage souterrain en dessous de la route 116, pour permettre aux batraciens et aux batraciennes de se rendre à leur habitat de l'autre côté de la voie. Il a dû faire, cet entrepreneur, une sorte de piste cyclable souterraine, de façon à ce que les crapauds et les grenouilles puissent, par sauts continus, rejoindre gentiment leur logis.

610

Comme la mairesse, je pense que si on a pu exiger autant d'attention pour sauver l'habitat des grenouilles et faciliter leur reproduction, il serait désirable, me semble-t-il, que le BAPE à son tour fasse tout le nécessaire pour protéger les habitats de la Communauté métropolitaine de Québec et pour assurer leur survie.

615

Vous êtes, messieurs les Commissaires, notre dernier recours puisque le ministère des Affaires culturelles nous a abandonnés.

620

La Commission des biens culturels, en effet, nous a distribué douze (12) fiches de six (6) pages chacune, par envoi continu, pour nous dire avec grande précaution de nous occuper nousmêmes de notre île chérie étendue de tout son long dans le fleuve, entre la chute tumultueuse et la douce côte du sud.

625

Cette douzaine de fiches s'intitulaient candidement "Prenez l'Île sous votre aile". À défaut de la prendre sous notre aile dont nous sommes malheureusement dépourvus, nous l'avons prise en main! Toutes griffes rentrées, d'ailleurs. Et nous avons contesté ardemment le projet Rabaska et les industries lourdes du site industrialo-portuaire que le conseil de Lévis désire y implanter.

630

Nous avons créé une association que Serge Mongeau vous a présentée; nous avons longuement étudié le projet, nous avons tenu quatre (4) assemblées d'information dans toute l'île, avec des experts en navigation, en GNL, en pollution, en santé communautaire.

Nous avons organisé des manifestations, nous avons fait signer des pétitions, nous avons surmonté une injonction du port de Québec. Nous avons tout fait pour sauver notre patrimoine, sans aucune aide de nos conseils municipaux.

Pendant près de deux (2) ans, nous y avons consacré du temps, de l'énergie, de la patience, de l'argent. Nous en sortons quelque peu épuisés et seul l'attachement à l'intégrité de notre patrimoine et à la qualité de l'héritage que nous voulons laisser aux générations futures nous a fait tenir le coup.

640

Les fiches de la Commission des biens culturels, il faut le reconnaître, étaient séduisantes, le papier était glacé, de haute qualité; les illustrations étaient en couleurs et puisées en grande partie dans le superbe livre de Michel Lessard et Pierre Lahoud, L'île d'Orléans. Elles étaient de toute beauté, et d'une définition rare.

645

Le contenu, par contre, était d'une insignifiance remarquable. Les églises, les reposoirs, les maisons ancestrales, les monuments, les paysages n'étaient jamais identifiés. On se donnait la peine de faire des graphiques pour expliquer ce que voulait dire une maison à deux (2) versants, comme si cela n'était pas évident, de même pour les autres maisons à quatre (4) versants, à larmier ou à lucarne.

650

Je l'ai fait lire à un enfant de neuf (9) ans, il a tout compris, il n'a rien appris! C'est proprement la définition de l'insignifiance.

655

Je ne m'étonne pas que cette même commission ait refusé d'étudier les impacts de Rabaska, en soutenant que son mandat se limitait au patrimoine bâti, et non à ceux qui y vivent, au littoral, et non au fleuve. Elle ne veut pas nous prendre sous son aile, c'est sûr.

660

Pas plus d'ailleurs que notre MRC qui a refusé de nous entendre comme association citoyenne. Rassurez-vous, monsieur le Président, je ne qualifierai pas cette décision antidémocratique, pour la simple et bonne raison qu'elle est inqualifiable.

Mon mémoire, comme vous le savez déjà...

665

PAR LE PRÉSIDENT:

On l'a lu.

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

670

Merci!

PAR LE PRÉSIDENT:

675

À compliment sa réponse!

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

Ça porte sur les industries connexes que la Ville de Lévis veut attirer dans son affectation industrialo-portuaire de Ville-Guay par sa résolution 1145 du 4 décembre 2006.

Depuis, la mairesse de Lévis est venue nous dire que cette affectation se limitait strictement à Rabaska; mais elle a pris soin d'ajouter continuellement "actuellement". Son conseiller a répété "actuellement" à trois (3) reprises, ainsi qu'un perroquet bien éduqué. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que ce n'est qu'une question de temps.

Elle m'a avoué, après sa prestation, et après que j'aie eu compté les quatorze (14) boutons de son buste, qu'un schéma d'aménagement était en préparation.

Vous ne croyez pas plus que moi, monsieur le Président et messieurs les Commissaires, que Rabaska construirait ce port en eau profonde, à coup de millions, pour accueillir un seul bateau par semaine. Monsieur Glenn Kelly s'est montré assez malin, jusqu'à ce jour, pour tirer partie de son investissement; il serait sûrement fort déçu que nous puissions avoir pensé le contraire.

Il me semble donc que les deux (2) projets sont intimement liés, et que votre mandat s'étend logiquement à l'implantation de toute cette industrie portuaire qui nous menace, tout comme celle de Fos-sur-Mer dont nous a parlé hier monsieur Jean-Marie Perrono, et dont j'ai décrit les ravages dans mon mémoire. Il suffit que vous refusiez Rabaska pour que les autres projets ne se réalisent pas; il suffit également que vous l'acceptiez pour qu'ils s'empressent de s'y établir.

C'est pourquoi je maintiens l'argumentaire de mon mémoire. Ce serait malheureux, quoique refroidi, que toutes les générations à venir nous disent à leur tour: Where you there! Étiez-vous là quand Rabaska et le conseil de Lévis ont voulu crucifier notre patrimoine, notre histoire, notre fleuve, notre environnement.

Je ne voudrais pas paraître cynique, monsieur le Président, mais il y a un homme, dans l'histoire de l'humanité, qui a dit: Il vaut mieux qu'un seul homme meure pour le peuple. Après vingt (20) siècles, personne n'a oublié Caïphe. Sacrifier notre région pour satisfaire le reste du continent, comme le pensent certains, c'est faire le jeu macabre de Caïphe.

Le président et directeur des opérations, monsieur Glenn Kelly, admettait honnêtement qu'il y aurait des impacts associés à la construction du terminal, autant sur le milieu humain que biologique. Après le coup des ailes, on pouvait être méfiant.

Il s'engageait toutefois à minimiser ces impacts, et on a pu le constater lors de la période des questions, les méthaniers ont été minimisés au point de devenir des pétroliers, sans tenir

690

680

685

695

700

705

710

compte de leur fardage, cette prise particulière au vent et les conséquences singulières de leur échouement.

725

Il me semble étrange que le président de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent n'ait eu aucune réserve, tout comme l'ex-président qui a siégé avec le promoteur; cela ressemble étrangement à un conflit d'intérêts. Certains pilotes s'étonnent d'ailleurs que leur Corporation, vouée à la sécurité publique, prenne position. Demandez au président de rendre compte de son attitude devant quiconque songerait à s'opposer à Rabaska, vous aurez des surprises.

730

Madame Stéphanie Trudeau, en charge des communications et ex-présidente de la Commission des jeunes libéraux, a confessé que Rabaska avait donné de l'argent à la Chambre de commerce de Lévis. C'est à se demander si la Chambre de commerce de Lévis n'est pas devenue le commerce d'une chambre avec Rabaska!

PAR LE PRÉSIDENT:

735

On va limiter l'étendue des métaphores pour rester collé au projet, s'il vous plaît, monsieur Melançon.

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

740

Je veux bien. Je vous signale que ce domaine-là est à scruter.

745

La MRC de Bellechasse, avec ses vingt (20) villes, est venue devant vous demander sans vergogne sa part du gâteau en guise de bon voisinage. Voilà une attitude intéressante à cerner dans le spectre de la crédibilité.

750

Monsieur le Président, la mairesse de Québec n'a pas daigné répondre à votre invitation; l'ex-maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, bien qu'il ait sa résidence à Sainte-Pétronille, en face de Lévis, il n'a pas voulu se compromettre. Mais lui, il a donné ses raisons! C'est que le bureau d'avocats dont il est partenaire fait affaire avec la Ville de Lévis.

755

Pourtant, dans sa conférence à l'Université Laval, devant les élus municipaux, comme on vient de vous le dire, il avait dit que l'époque était finie où les projets étaient analysés uniquement sous l'angle économique. Il a fait une différence très éclairante entre la croissance et le développement. Le cancer, a-t-il dit, c'est une croissance désordonnée, le développement, c'est la santé. Après une déclaration aussi solennelle bien qu'énigmatique, vous feriez bien de l'interroger lui aussi.

760

Un expert en navigation, enfin, qui parle en connaissance de cause, soutient pour sa part que le changement de course de soixante-dix-sept degrés (77°) entre le port de Québec et la jetée de Rabaska, en direction est, s'avère particulièrement délicat, comme l'a bien montré monsieur Denis Latrémouille. Les accidents de gouvernail ou d'erreur humaine sont tout à fait

plausibles. Mais il est empêché de témoigner, monsieur le Président, par une sorte d'autocensure, son emploi est relié à Gaz Métro. À vous d'intervenir, peut-être.

765

Il y a donc des champs de savoir à explorer au-delà des mémoires, et je crois que vous avez les moyens pour le faire, même si votre tâche est déjà surhumaine.

770

L'implantation de Rabaska menace, certes, Lévis est et Beaumont au premier chef. Il n'en demeure pas moins que les résidents des municipalités du sud de l'île auront directement devant leurs yeux le spectacle désolant d'industries sans cesse en activité. Ils auront dans leurs oreilles des sons agressifs; ils auront dans leurs poumons des particules polluantes, pour ne rien dire des deux cent cinquante mille (250 000) touristes de toutes nations qui font le tour de l'île chaque année, selon l'Agence du tourisme de l'île d'Orléans.

775

Vous risquez peut-être de nous prendre pour des enfants gâtés ou des paranoïaques. Notre association de l'île d'Orléans ne fait qu'ajouter son point de vue d'insulaire à toutes les autres analyses scientifiques qui vous ont été présentées. Nous sommes quand même à l'intérieur du rayon de deux kilomètres et demi $(2 \frac{1}{2} \text{ km})$ à cinq kilomètres (5 km) d'exclusion, donc en danger.

780

En terminant, monsieur le Président, bien que j'aie une question à vous poser, j'aimerais vous dire instamment que le projet Rabaska entraînera des industries lourdes et à grand gabarit devant notre île, avec des cheminées qui crachent des fumées nocives, menacent la santé des résidents et détériorent la qualité des produits maraîchers.

785

Nous ne voulons aucunement démériter, auprès des générations futures, et nous tentons de crier haut et fort notre refus sans réserve, par-dessus le chant des sirènes de Gaz Métro, de Gaz de France et d'Enbridge, nous vous crions: Empêchez Rabaska et les industries que la Ville de Lévis veut y ajouter de faire main basse sur notre patrimoine national.

790

C'est l'alouette en colère de Félix Leclerc qui vous le demande; elle espère, la pauvre, être entendue.

Merci.

795

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Melançon. Je commence à l'entendre même avant que ça se fasse, ça commence à m'inquiéter personnellement!

800

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

805

Non, pas pour le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

810

Monsieur Melançon, vous avez évoqué les pouvoirs de la Commission en mentionnant des noms, etc., j'aimerais juste clarifier une chose.

815

La Commission, évidemment, a certains pouvoirs d'enquête qu'on utilise, mais on a rarement utilisé, d'ailleurs je crois que c'est un compliment qu'on se fait collectivement, le fait que le BAPE, les commissions du BAPE, quoiqu'en possession des pouvoirs contraignants selon la Loi des enquêtes publiques, n'a jamais eu à recourir à ces pouvoirs, et ça, c'est un gage, ça témoigne de la civilité des échanges et de la qualité civique de ce pays.

820

On n'a pas non plus eu, quand il s'agit de documents à rendre publics et il y a une prétention au secret, et une commission du BAPE prend une décision de rendre l'information publique, les décisions des commissions du BAPE, jusqu'à maintenant, n'ont jamais été contestées devant des tribunaux supérieurs, quoiqu'exécutoires, ces jugements pourraient être contestés, évidemment, ça peut aller jusqu'à la Cour suprême.

825

Alors jusqu'à maintenant, oui, on a des pouvoirs, mais encore faut-il que ce soit de façon évidente et impérieuse en lien direct, il faut qu'il y ait des raisons très fortes pour croire que ça pourrait avoir une incidence sur les conclusions et les constats que la Commission aura à faire le moment venu pour déposer son rapport.

Alors je voulais juste faire...

830

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

C'est gentil. Est-ce que je peux juste réagir?

835

PAR LE PRÉSIDENT:

Absolument, oui. Rapidement.

840

Moi, je serais à votre place, heureusement que je le suis pas, je serais épuisé, mais je serais à votre place, je serais en situation un peu ambiguë, c'est-à-dire est-ce que je suis juge, et un juge, comme on le sait, n'a pas de pouvoir d'enquête, c'est la Couronne qui enquête. Donc je suis juge, je dois décider entre deux (2) plaidoiries, selon la loi et la jurisprudence.

Alors un juge peut pas aller plus loin. Donc si vous agissez comme juge, vous n'avez qu'à recevoir les mémoires et à décider sur ça. Bon!

Mais comme vous êtes une commission d'enquête, vous êtes plus que des juges, et heureusement. Vous pouvez solliciter, c'est pas nécessaire que ça aille devant la loi, mais vous pouvez solliciter, par exemple vous pouvez contacter monsieur Jean-Paul L'Allier, pourquoi il ne se prononce pas, parce que son bureau d'affaires fait affaire avec Lévis; vous pouvez l'interroger comme ça.

Moi, je vous ai signalé des lieux, vous pouvez, et c'est en votre honneur, vous dites toujours, on veut de l'information, je vous en donne, là. Il y a des questions que vous devez poser sans passer par la justice.

PAR LE PRÉSIDENT:

Notre engagement est de satisfaire la loi fédérale en matière d'évaluation

environnementale, les exigences de la loi fédérale, et les exigences de la loi du Québec.

Maintenant, si on contraint monsieur L'Allier de comparaître devant la Commission, on a le pouvoir de contraindre un témoin de comparaître, qu'il exerce l'autocensure lui-même ou qu'il le fasse pour des considérations éventuelles économiques, ça ne change rien par rapport aux constats et conclusions qu'on aura à fournir aux deux (2) ministres. Vous voyez?

Parce qu'il faut que ce soit un point qui risque de changer certaines conclusions et constats que nous aurons à donner, en vertu des deux (2) lois. Et c'est le seul critère.

Autrement, on serait en état d'abus de compétence et de pouvoir.

Oui. Encore faut-il que ça ait une portée sur notre analyse.

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

Est-ce que je peux continuer?

PAR LE PRÉSIDENT:

Très rapidement.

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

Oui, oui. Juste ma petite enquête!

865

860

850

855

870

875

880

Quand le président des pilotes du Bas-Saint-Laurent, qui jugule ses pilotes en leur interdisant d'intervenir, et ils n'ont pas pu venir ici, il me semble que conflit d'intérêts est évident. Et il me semble que vous pouvez demander à ce président, et tout comme à monsieur Rhéaume, qu'il vous dise pourquoi il s'oppose à ce que des pilotes qui sont pas d'accord, qui sont très compétents, ne puissent pas venir témoigner devant vous.

895

Vous avez pas besoin de coercition pour ça, vous le connaissez et vous pouvez lui parler, il va vous écouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

900

Si la Commission est satisfaite qu'il y a des pressions qui s'exercent sur des pilotes qui auront des choses à dire qui portent directement sur l'aspect de la sécurité de navigation en rapport avec le projet, c'est évident que la Commission va exercer, ça deviendrait un devoir.

905

Alors ça, c'est une question différente de la question de monsieur Jean-Paul L'Allier, mais il faut que la Commission soit convaincue qu'effectivement, il y a là élément qui pourrait changer ses constats, qui pourrait modifier ses conclusions. Voilà!

PAR M. JOSEPH MELANÇON:

Excusez-moi si j'ai exagéré.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je vous en prie, ça va.

915

Merci beaucoup, monsieur Melançon.

YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON

920

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, on va rester en famille, madame Yvonne Tschirky-Melançon, s'il vous plaît.

925

Bonsoir madame

PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors un plaisir de vous avoir devant nous. On a lu votre mémoire, allez-y.

PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:

Merci. Je veux juste préciser que j'avais pensé passer des photos, très belles, du paysage que je vais décrire, j'avais une clé, en fait de clé, c'est un bouchon qui ne fonctionne pas! Surtout que ça s'appelle Kingston mais il y a rien de royal là-dedans, ça ne marche pas.

940

935

PAR LE PRÉSIDENT:

Je connais la marque, j'en ai deux (2) dans ma poche, d'ailleurs.

PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:

Je suis navrée.

PAR LE PRÉSIDENT:

950

955

945

Est-ce qu'on peut brancher la clé USB de madame...

PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:

Je ne savais pas, elle est même vide. Voyez ce qu'un mari peut vous faire dans le dos! Je continue à t'aimer!

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Tout ça est dans le verbatim, madame Béliveau s'amuse! Imaginez-vous, des étudiants qui vont faire des recherches d'ici des années, ils vont s'intéresser à vous.

PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:

965

Au moins, ils sauront que si on divorce, ce sera pas la cause.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, allez-y.

970

PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:

J'ai choisi, dans mon mémoire, de traiter du paysage identitaire.

Depuis plusieurs décennies, messieurs les Commissaires, le paysage n'est plus considéré comme un élément pittoresque, purement décoratif; il est devenu un élément essentiel de notre identité.

980

Les recherches des sociologues, comme Besse, Corbin ou Jordelet, nous conduisent à considérer le paysage comme une base définitionnelle de notre existence. Les gens ont besoin d'avoir des éléments d'identification, mieux, des géosymboles authentiques pour être, si ce n'est pour mieux être. C'est une citation de Mario Bédard.

985

Il existe même un Conseil national du paysage, en France. Si nous habitons bien dans un espace défini, il faut reconnaître que cet espace nous habite à son tour. Et un espace comme l'île d'Orléans, qui fait l'objet de mon mémoire, est un espace rempli d'histoire, de généalogie, d'affection au sein d'un fleuve et d'un paysage grandiose qui lui sert d'écrin.

990

Il est, en quelque sorte, le paysage de notre âme, tout autant que de nos terres, nos habitations, nos occupations. Je ne peux en parler sans émotion, sans une forme de lyrisme qui veut dire, mieux que toute argumentation, mon attachement à cette île patrimoniale. Je ne suis pas la seule, heureusement.

995

C'est pourquoi le projet Rabaska nous fait si mal; il constitue une atteinte profonde à notre identité, à notre raison d'être Québécoise, à notre survie. Car le paysage devient alors identitaire.

1000

Le paysage identitaire, c'est celui qu'un seul regard nous fait vibrer jusqu'au fond de notre être, celui qui, comme grande musique, nous couvre de chair de poule, celui qui porte en lui les souvenirs de l'enfance les plus enfouis, les rêves d'adolescence les plus fous, les projets d'adulte les plus insensés; celui qui nous cloue sur place par un flot d'attendrissement inconnu, de beauté enfouie on ne sait où, et de confiance en soi, sans limite.

1005

Celui auquel on s'identifie et qui nous identifie, celui qui nous colle à la peau, qui nous trotte dans la tête et rythme les battements de nos cœurs. Le paysage identitaire, en définitive, c'est celui sans lequel on est orphelin, apatride, amnésique; celui sans lequel la vie n'a plus de saveur, l'arc-en-ciel plus de couleurs, celui sans lequel les jours n'ont plus d'attraits et le temps plus de repères.

1010

Le paysage identitaire, c'est celui qui décuple nos forces, allume notre courage, nourrit notre ambition, propulse tout notre être à la recherche de l'absolu.

Et ce paysage-là, d'une beauté grandiose, on nous l'arracherait, nous anéantissant du même coup. Pour qui, pourquoi, pour Rabaska!

1015

Messieurs les Commissaires, ce serait tout simplement criminel!

Comme je l'ai montré dans mon mémoire, nous ne sommes que les gardiens de l'île d'Orléans. Selon l'Office du tourisme, ce sont deux cent cinquante (250 000) à trois cent mille (300 000) personnes qui viennent à l'île, à chaque année; elles viennent fouler cette terre où Jacques Cartier y mit le pied le premier, en 1535, elles viennent pour y retrouver leurs racines, puisque plus de trois cents (300) familles y firent souche. Elles viennent pour se reposer ou se ressourcer, ou encore pour se distraire ou pour oublier.

1025

Mais toutes, c'est dans le paysage qu'elles piquent une tête et s'y noient, tout comme l'île se noie dans le fleuve. Pour supporter le difficile et l'inutile, il y a le tour de l'île, quarante-deux (42) milles de choses tranquilles, pour oublier grande blessure dessous l'armure, été et hiver, il y a le tour de l'île, l'île d'Orléans.

1030

Quarante-deux (42) milles de choses tranquilles, dit bien Félix Leclerc, quarante-deux (42) milles à travers des espaces de beauté et de silence. Car c'est là le secret, le silence.

Enlever le silence du plus beau paysage du monde et ce paysage vient de disparaître; le silence, à l'instar du vent, du ruisseau, de l'âme, est insaisissable. Seule son absence atteste son existence.

1035

Le silence est une manne irremplaçable, toutes les richesses et toutes les sciences du monde, toutes les planètes réunies ne pourront vous donner un succédané du silence, car le silence, c'est le gaz de l'au-delà, du plus grand que soi.

1040

Le silence éternel des espaces infinis, celui qui effrayait tellement Blaise Pascal, le silence divin.

1045

Et c'est pour cette raison que vous trouverez un bon nombre de maisons du silence, presque toutes établies à Sainte-Pétronille, des maisons où l'on vient se refaire mentalement et spirituellement. Elles sont toutes sises au bord du fleuve, ayant misé avant tout sur la contemplation, celle de ce fleuve, le Saint-Laurent, qui fait rêver jusqu'aux confins du monde, ce Saint-Laurent, source d'inspiration inépuisable.

1050

Selon le Regroupement des artistes de l'île d'Orléans, il y a une soixantaine d'artistes professionnels œuvrant sur notre territoire. Ce Saint-Laurent, garant de la langue française en continent anglo-saxon. Comme le célèbre Yves Duteil, dans sa chanson "La langue de chez nous":

1055

"Et de l'île d'Orléans jusqu'à la contrescarpe, en écoutant chanter les gens de ce pays, on dirait que le vent s'est pris dans une harpe, et qu'il a composé toute une symphonie."

Que ce soit Félix Leclerc ou Yves Duteil, que ce soit Pierre Morency ou Paul Hébert, Horace Champagne ou Horatio Walker, William Brymner ou Olga Butenko, venue de sa lointaine Russie, ils ont tous une chose en commun, ils ont été marqués au fer rouge, dans leur être, par

l'île d'Orléans, cette cathédrale, disait Félix Leclerc, cette oasis incomparable de beauté, de recueillement, de sérénité, de silence.

1065

L'île, c'est comme Chartres, c'est haut et propre, avec des nefs, avec des arcs, des corridors et des falaises.

L'île d'Orléans est un creuset où les arbres se fortifient, où les talents se découvrent, où les aptitudes physiques ou intellectuelles voient le jour, où les cœurs se régénèrent.

1070

L'être humain a besoin de beauté et de silence, du plus pauvre au plus riche, du plus jeune au plus vieux, du plus faible au plus fort, du plus abandonné au plus entouré, tout un chacun a besoin de beauté et de silence pour se réaliser.

1075

C'est pourquoi j'insiste, comme le flux succède au reflux, messieurs les Commissaires, retirez l'épée de Damoclès suspendue sur nos têtes. Le projet Rabaska de créer un port méthanier bruyant, dans une région silencieuse, comme plusieurs opposants l'ont signalé, sur un fleuve étroit, déjà trop achalandé, dans un chenal qui deviendrait une voie unique de circulation, dans les glaces et la brume en hiver, avec les risques de tous genres que cela comporte, est inacceptable. D'autant plus qu'il s'agit de matières dangereuses.

1080

SEVESO II est renforcée par la loi de 2003 en France, sans nommer les dommages irréparables à la faune, à la flore, à tout l'environnement naturel ou historique, y compris aux habitants dans leur santé et leur qualité de vie.

1085

Rabaska, c'est un projet qui devient monstrueux, juste à le décrire, sans aucune exagération. Il doit être arrêté, comme vient d'être arrêté celui de Long Beach, tout récemment.

Rabaska, c'est une boîte de Pandore, toutefois, et cette boîte de Pandore a pour nom la résolution 1145 de la Ville de Lévis.

1090

On croirait parler d'une arme à feu; en fait, cela en est une, car les industries lourdes et à grand gabarit qui s'agglutineront un jour autour de Rabaska ressemblent bien à une arme dans tous les sens du terme.

1095

On cherche à blesser les paysages, le site, le fleuve, l'environnement, l'île d'Orléans, le recueillement, la paix, le silence.

1100

On ne nous propose que le bruit, l'éclat des projecteurs, les rejets nocifs, les gaz à effet de serre! À l'heure où nos villages, tels que celui de Saint-Jean, se forcent d'enterrer les poteaux électriques, nous gardons un certain espoir de voir les monstrueuses tours d'Hydro-Québec disparaître.

Micheline Beauchemin, l'artiste de haute lisse, n'a-t-elle pas à elle seule fait intervenir Pierre Elliott Trudeau pour éviter le même saccage à Grondines.

1105

Kurt Furgler, aussi, était seul à dénoncer un projet d'immeuble locatif à plusieurs étages à Crans-sur-Sierre, dans les Alpes suisses, en 1964. Ce combat d'un seul homme déboucha sur une loi, en 1970, qui porta son nom.

1110

Roberto Zanovello, à Gênes, en Italie, a eu l'idée de trouver, de son côté, une plate-forme portuaire pour la transformation en produits finis de marchandises très variées dans le port, celui de Gênes, dont il était l'un des quatre (4) directeurs. Il a ainsi remplacé une usine très polluante et il a créé quatre mille (4000) emplois nouveaux, contre les six cents (600) abolis.

1115

Mais n'avons-nous pas la chance d'avoir trois (3) preux héroïques pour nous entendre, et l'espérance n'est-elle pas restée au fond de la boîte de Pandore, messieurs les Commissaires. Nous avons foi en votre intégrité, en votre impartialité, en votre jugement, en votre sens des réalités et des responsabilités.

1120

En un mot, messieurs les Commissaires, nous avons foi en vous car nous avons un trésor inestimable en notre cœur, l'espérance. C'est elle, cette petite, disait Pellier, qui entraîne tout.

Merci.

1125

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous.

1130

Écoutez, madame, votre témoignage, j'ai pas besoin de le qualifier, et j'ai envie de vous dire, si une des conséquences de cette consultation, ou mobilisation, etc., vous fait découvrir, comme je doute bien que ça vous fait découvrir ça, que vous regorgez de talent, je suis persuadé que vous ne saviez pas qu'il y avait un accidentologue à côté de vous, une poète, etc., etc.

1135

Alors si l'exercice vous fait découvrir ce que vous avez en commun, que vous n'avez pas l'occasion de découvrir autrement, eh bien, l'exercice a déjà porté fruit en soi.

Madame Melançon, merci beaucoup, c'est très apprécié. À moins que mes collègues ont des questions, c'est très clair.

1140

Mais vous êtes tellement convaincante, madame!

PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:

J'ai simplement laissé parler mon cœur.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT**:

Et ça suffit toujours de faire ça. Merci beaucoup, madame.

PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:

1150

Merci à vous.

1155

PATRICK PLANTE

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Patrick Plante.

1160

Et là, le style va être complètement différent, je vous préviens, alors changez de registre.

PAR M. PATRICK PLANTE:

1165

C'est difficile de passer après ça, par exemple, je vous le concède.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais, monsieur Plante, on a lu votre mémoire, le contenu est assez bien nourri, je dirais.

1170

Alors allez-y avec les points saillants.

PAR M. PATRICK PLANTE:

1175

Oui. Je tiens à remercier la Commission de nous permettre de nous exprimer et de créer ainsi un contexte de participation citoyenne où nous avons la chance d'être entendu et, fait encore plus rare, d'être lu.

1180

Le projet Rabaska m'interpelle de plusieurs façons, mais le mémoire que je vous ai remis fait référence au domaine touristique. Le domaine touristique me touche plus particulièrement puisque j'ai une formation d'historien et que j'y ai travaillé et que j'y travaille toujours à différents niveaux.

1185

J'ai aussi un intérêt pour le débat en général, étant doctorant en technologie de l'éducation boursier du FQRSC et impliqué dans un projet de recherche subventionné par le CRSH qui touche aux controverses technoscientifiques.

J'habite à Saint-Jean et je suis membre de l'Association des gens de l'Île d'Orléans contre le port méthanier.

1190

Je ne pourrais débuter mon exposé sans présenter rapidement ce que représentent l'industrie touristique et les croisières pour la région de Québec. On sait que la ville de Québec se classe au septième rang, on a entendu sixième, des meilleures destinations des Amériques et au quatorzième rang de l'ensemble des destinations mondiales, quatrième destination touristique au Canada, cinq point quatre millions (5,4 M) de touristes visitent la région et apportent près de un point cinq milliard (1,5 G\$) de revenus annuellement.

1195

L'île d'Orléans attirerait près de douze pour cent (12 %) de ces visiteurs; ce n'est pas surprenant, quand on sait que les activités qui sont les plus pratiquées sont reliées à l'histoire pour soixante et un pour cent (61 %) et à l'aspect paysage pour cinquante-quatre pour cent (54 %). Le secteur touristique est ainsi le deuxième plus important de la région avec près de vingt mille (20 000) emplois directs selon l'Office du tourisme et des congrès de Québec.

1200

1205

Bien que la région soit riche en histoire et en patrimoine paysager, les spécialistes du tourisme demeurent aux aguets face aux nouvelles tendances. Lors d'un atelier conférence donné dans le cadre d'un cours à l'Université Laval, Desjardins, qui est le même monsieur Desjardins qui a fait l'étude de Rabaska, montrait le top 10 des activités ou secteurs à investir. La première position revient, ex æquo, à l'écotourisme et à la mise en place de croisières de luxe. Et la deuxième place, à un des aspects de la culture québécoise.

1210

Ainsi, les produits touristiques qui font la promotion du développement durable et de la préservation de l'environnement ont et auront, dans les prochaines années, une forte attraction envers les touristes. Les concepts émergeant de tourisme soutenable, d'écotourisme et de la réponse des milieux touristiques aux changements climatiques méritent alors toute notre attention et une bonne partie de nos investissements, dans une équation que l'on peut qualifier de gagnant-gagnant.

1215

En ce qui concerne l'industrie des croisières, c'est près de cent mille (100 000) visiteurs qui ont dépensé environ cent cinquante dollars (150 \$) par jour, ce qui se traduit en retombées importantes pour la région, avec près de mille deux cents (1200) emplois, selon Transports Canada.

1220

Il faut comprendre les croisiéristes. Le Saint-Laurent est un exemple parfait de ce qu'ils recherchent; selon Pierre Laplante, directeur général de Tourisme Bas-Saint-Laurent, et je cite:

1225

"Les croisiéristes sont très sensibles aux beautés de la nature, aux panoramas côtiers diversifiés et aux paysages ruraux escarpés, sculptés par la mer et la montagne."

1230

Cependant, selon monsieur Gaudreault, P.-D.G. du port de Québec, et madame Bélanger, responsable des croisières pour l'APQ, l'industrie des croisières serait très fragile. Malgré une relation de confiance de près de vingt (20) ans, l'industrie des croisières, qui est composée de deux-trois (2-3) gros joueurs, pourrait décider du jour au lendemain de ne plus venir dans la région de Québec.

1235

Je vous concède qu'ils ont affirmé ces propos dans un contexte particulier, mais si effectivement, ces compagnies sont chatouilleuses, ce n'est peut-être pas le temps de leur faire une mauvaise blague par l'ajout de risques et de normes qui feront peut-être rire jaune l'industrie touristique.

1240

Concernant justement les impacts potentiels du projet Rabaska sur l'industrie touristique et des croisières, j'ai souligné, dans mon mémoire, les propos du MDDEP, de monsieur Latrémouille, du commodore Picard, du GIRAM et de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent.

1245

Comme ces groupes sont présents aux audiences, je ne vais pas répéter, mais je maintiens mes interrogations face aux simulations de la Corporation des pilotes. Dans l'étude de quatre (4) pages, c'est la conclusion qui nous intéresse; selon cette étude, sept (7) journées ont été problématiques lors des simulations.

1250

Je ne peux voir s'il s'agit de sept (7) journées durant l'année ou de sept (7) journées durant le transit d'un méthanier. Cependant, dans la deuxième éventualité, il me semble que les résultats seraient préoccupants puisque soixante (60) méthaniers par année emprunteraient nos eaux. Il faut souligner que cinq (5) des sept (7) journées problématiques se situent en pleine période des croisières à Québec.

1255

On peut aussi penser que, comme pour le reste des études d'impact de Rabaska, ces prévisions ont été faites avec des méthaniers de cent soixante mille mètres cubes (160 000 m³), ou des pétroliers au gabarit semblable, alors qu'on prévoit peut-être des méthaniers de deux cent quatorze mille mètres cubes (214 000 m³), ce qui change probablement le dégagement sous quille et, par conséquent, les résultats.

1260

Bon, ne faites pas de rectificatif pour rien, il semble qu'il va y avoir seulement des cent soixante mille mètres cubes (160 000 m³), j'en tiens bonne note.

1265

De plus, bien que le simulateur de la Corporation semble très efficace pour la formation des pilotes, il est permis de questionner la fiabilité d'un tel outil lors de prédictions. Nous savons que ce type de simulateur ne peut pas générer la présence de la glace sur le Saint-Laurent, mais nous ne savons pas s'il simule, selon les statistiques de Transports Canada et du Bureau de la sécurité des transports, le nombre d'incidents et d'accidents présents sur ce secteur du Saint-Laurent, et s'il génère les intempéries selon un modèle météorologique reconnu par Environnement Canada.

Nous ne savons pas si le simulateur peut en tenir compte dans ses prédictions, mais à la lumière de l'annexe de l'étude, et de ce que j'en comprends, il semble que les seules variables dont il a été question sont l'intervalle de temps où les marées permettent un transit. Si tel est le cas, je suis pas un spécialiste, mais si tel est le cas, il faudrait une étude beaucoup plus poussée pour connaître les effets éventuels de méthaniers sur la circulation présente et future dans la traverse nord.

1280

Il n'y a pas que le projet Rabaska, à Lévis, en face de l'île d'Orléans, qui soulève des interrogations, pour des raisons touristiques. Aux États-Unis, en 2005, le groupe Pare Engineering Corporation rendait publique une étude sur les impacts potentiels sur le trafic maritime du projet de port méthanier de Weaver's Cove Energy dans la Fall River au Massachusetts.

1285

L'étude conclut que les impacts risquent d'être relativement importants sur le tourisme de croisière; la majorité des bateaux de croisière, vingt-sept (27) sur trente et un (31) en 2005, vont à Newport en septembre et en octobre.

1290

Ainsi, des conflits potentiels peuvent survenir beaucoup plus souvent entre les méthaniers et les bateaux de croisière. C'est ce qui fait dire aux auteurs de l'étude que la réputation de Newport, comme destination de bateaux de croisière, pourrait diminuer si les lignes de croisière cherchent des ports plus fiables.

1295

Les mêmes préoccupations sont reprises dans le projet Skipanon Natural Gas de Calpine en Oregon, et dans d'autres projets, comme vous pouvez le lire dans mon mémoire.

1300

De plus, l'opposition aux États-Unis n'est pas l'apanage exclusif des simples citoyens; les milieux d'affaires et les politiciens ont des préoccupations face aux impacts potentiels sur le tourisme.

1305

Avec de telles oppositions de la part de plusieurs groupes, on ne peut plus invoquer éternellement le syndrome du "pas dans ma cour" ou NIMBY. Il serait peut-être temps de reconnaître les LULU, les "Locally Unwanted Land Uses", c'est-à-dire non seulement des projets avec des risques réels ou perçus par la population, mais aussi néfastes pour l'environnement et indésirables pour la localité.

Pour revenir au débat qui nous intéresse, nous allons nous concentrer sur la dernière partie de notre mémoire, qui est une critique de l'étude d'impact de l'industrie touristique commandée par Rabaska et faite par Desjardins Marketing Stratégique.

1310

Il faut le dire d'entrée de jeu, cette étude nous semble faite selon les règles de l'art, et le président de la compagnie, monsieur Desjardins, a une excellente réputation dans le domaine du tourisme. Il faut comprendre que DMS avait un mandat de la part de Rabaska, en ce sens, ce n'est pas tant ce qu'il y a dans l'étude qui nous intéresse que ce qui ne s'y trouve pas.

L'objectif de l'étude est bien défini et il prend la forme de la question suivante: L'implantation de telles installations industrielles, soit un terminal méthanier, peut-elle avoir des conséquences sur l'industrie touristique du secteur.

1320

Pour répondre à la question, DMS introduit plusieurs concepts dont celui de paysage humanisé et de tourisme industriel.

Dans le cas du premier concept, on avance que, et je cite:

1325

"Dans la mesure où leur développement s'est effectué dans un esprit de conservation et d'harmonisation du paysage, un paysage humanisé protégé serait un outil en faveur du développement local et surtout, permettrait le maintien d'une identité culturelle, de pratiques économiques traditionnelles et l'émergence de nouveaux secteurs comme le tourisme."

1330

Bien que l'utilisation du concept de paysage humanisé puisse paraître habile, il nous semble que cette utilisation est mal appropriée. Considérant que le principal argument en faveur de l'implantation d'un terminal méthanier dans cette région est qu'il y aurait peu d'impacts sur le tourisme, puisqu'il y a peu d'attrait et d'offre d'hébergement, il nous semble paradoxal d'invoquer le concept de paysage humanisé pour appuyer la construction d'un terminal méthanier, surtout que ce type d'industrie est susceptible d'attirer un développement industriel lourd dans la région.

1335

Le concept de tourisme industriel est aussi évoqué en justification au projet. Ainsi, considérant que le secteur convoité pour les installations du terminal méthanier Rabaska a, selon les auteurs, une offre touristique en attrait et en hébergement peu développée, une industrie comme Rabaska permettrait de développer un nouveau jalon touristique pour la région.

1340

Avant de supposer que ce type de tourisme fonctionnerait dans la région, il faudrait se demander, dans un premier temps, si la raffinerie Ultramar offre un tel service, et si oui, de combien d'emplois et de combien en retombées économiques cette activité génère-t-elle.

1345

Dans un deuxième temps, considérant la nature de ce type d'industrie, n'y a-t-il pas un risque de dégrader l'expérience touristique par des mesures de sécurité contraignantes.

1350

Dans un troisième temps, et en continuité avec le deuxième, le fait qu'une industrie soit présente dans un milieu depuis longtemps ne permet pas nécessairement d'en profiter, puisque des actes répréhensibles sont toujours possibles.

Et je cite l'étude:

1355

"Les installations de Cove Point sont en place depuis une trentaine d'années et font à présent partie du paysage. De plus, le comté abrite une centrale nucléaire sur son territoire, laquelle collabore aussi très bien avec le Département de développement économique du comté,

et ne nuit pas aux activités touristiques régionales. Auparavant, cette entreprise offrait même des visites industrielles au sein de ses installations."

1360

Dans le cas de Cove Point, même si les installations font partie du paysage, elles ne sont pas accessibles au tourisme industriel. À notre avis, l'impact de cette offre touristique aux installations de Rabaska serait marginal et peut-être même en péril, si on regarde l'accès aux autres terminaux méthaniers comme celui de Cove Point.

1365

En ce qui concerne les impacts d'un terminal méthanier sur le tourisme de la région de Québec, c'est du point de vue visuel que les auteurs de l'étude ont décidé d'analyser la problématique.

1370

Le site avec l'impact visuel le plus important, jugé élevé, serait la pointe de la Martinière; le chenal des Grands Voiliers subirait un impact jugé majeur. À l'île d'Orléans, deux (2) sites subiraient un certain impact, le quai de Sainte-Pétronille aurait un impact jugé modéré en raison du type d'expérience touristique des visiteurs qui est surtout centré sur l'observation du fleuve, en ce qui concerne le chemin Royal et la route Prévost, l'impact est jugé majeur sur certains tronçons plus ou moins longs.

1375

Dans la plupart des cas, la ligne aérienne de transport d'énergie est évoquée pour atténuer l'impact visuel de Rabaska sur l'expérience touristique. Ainsi, selon la logique du concept d'atténuation, plus un site est industrialisé, moins l'impact d'une nouvelle industrie se fera sentir sur l'offre touristique.

1380

Ce qui est préoccupant avec ce type de raisonnement, c'est qu'il ouvre la voie à toute autre installation industrielle à côté d'un projet comme Rabaska. Ainsi, on pourrait mentionner, dans une future étude d'impact visuel, que l'usine frigorifique ou le complexe de cogénération d'énergie n'auront peu ou pas d'impact, puisque le terminal gazier Rabaska atténue l'expérience visuelle des touristes.

1385

1390

Plutôt que d'utiliser le concept d'atténuation pour les études d'impact visuel sur le tourisme, on pourrait plutôt utiliser le concept d'accumulation; ainsi, on pourrait dire que plus un paysage contient des installations industrielles par exemple, moins l'expérience visuelle sera intéressante. En utilisant un tel concept, on ne peut plus dire que les lignes à haute tension d'Hydro-Québec annulent l'impact visuel de Rabaska, bien au contraire.

1395

Comme nous l'avons mentionné au début du chapitre 5, ce qui nous intéresse le plus, c'est surtout ce qui ne se trouve pas dans l'étude d'impact sur l'industrie touristique; ainsi, plusieurs éléments mériteraient une place dans ce type d'étude, et notamment l'île d'Orléans.

Par exemple, DMS avance que l'impact sur l'achalandage touristique des secteurs avoisinant le terminal Rabaska, soit la zone touristique de Lévis et de Bellechasse, ne serait que

très peu touchée puisque seuls cinq (5) points d'intérêt touristique sont localisés à proximité du terminal, à moins de dix kilomètres (10 km).

1405

"La plupart de ces sites ne reçoivent qu'un très faible nombre de visiteurs, comparativement à d'autres attraits de la région, et les lieux d'hébergement situés à moins de dix kilomètres (10 km) du terminal sont en nombre plutôt restreint."

1410

Dans un périmètre de dix kilomètres (10 km), Sainte-Pétronille, Saint-Pierre et Saint-Laurent devraient être inclus. Il faudrait donc y ajouter, selon le site de l'île d'Orléans, une vingtaine d'auberges et de gîtes, dont l'auberge La Goéliche et l'auberge Le Canard Huppé.

L'ajout de ces lieux d'hébergement n'est pas anodin; on pourrait aussi ajouter les nombreux restaurants, les boutiques, les attraits et le patrimoine architectural qu'il y a dans une zone de dix kilomètres (10 km). Les conclusions de l'analyse ne seraient probablement plus les mêmes.

1415

Enfin, l'étude ne tient pas compte des impacts potentiels de la construction sur le tourisme; il est fort à parier qu'il y aurait certains désagréments, surtout si on considère que la construction débuterait en 2008, année des festivités du 400^è anniversaire de la ville de Québec.

1420

L'étude ne tient pas compte de l'impact de la pollution sur la visibilité des paysages; elle ne tient pas compte de l'impact de la pollution lumineuse; elle ne tient pas compte de l'impact de la pollution auditive; et elle ne tient pas compte de l'impact de ce que j'ai nommé l'effet d'entraînement.

1425

Les auteurs ont étudié l'impact de Rabaska sur le tourisme comme s'il s'agissait d'un cliché, d'une image figée dans le temps. Or, il est permis de penser, comme nous le montre la plupart des ports méthaniers, qu'avec le temps, d'autres industries vont venir se greffer à Rabaska.

1430

En conclusion, au concept d'accumulation et à celui d'effet d'entraînement, vous pouvez me rétorquer, messieurs les Commissaires, que ça ne fait pas partie de votre mandat, je ne sais pas, mais je veux que vous sachiez que je considère que ça fait partie du mien et de ceux qui ont l'impression d'y perdre quelque chose.

1435

On a compris ça, ça c'est clair.

PAR M. PATRICK PLANTE:

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

Et la formule "y perdre quelque chose" n'est pas anodine. Gilles Simondon, philosophe de la technique, écrivait qu'il y avait toujours une partie de nous-même qu'il fallait abdiquer à la

technologie. Malheureusement, force est de constater que dans ce présent projet, ce qui serait abdiqué seraient des communautés, des modes de vie, de l'identité, du patrimoine, des solidarités, de la qualité de vie et entre autres de la santé.

Toutes ces pertes potentielles ne sont probablement rien au niveau continental, messieurs les Commissaires, mais combien significatives pour notre région.

1450

Merci de votre écoute.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455

Merci à vous, monsieur Plante, et la Commission est reconnaissante. C'est clair que vous avez mis beaucoup de temps, et l'analyse et le regard que vous portez à la question sont très pertinents.

Monsieur Waaub, vous avez des questions.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui, en ce qui concerne les impacts cumulatifs, les promoteurs parfois se plaignent de dire pourquoi moi, dans la chaîne des promoteurs, le dernier arrivé, je devrais payer l'impact cumulatif de tout le monde.

1465

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

Des précédents.

1470 PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

De tous les précédents, c'est ça. Bon évidemment, c'est la question aussi des acquis, de comment on a géré les choses.

1475

Comment vous pouvez imaginer cette question-là, ce petit delta qui fait qu'on passe un seuil, et à votre avis, avec Rabaska, est-ce qu'on passe un seuil ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480

En fait, juste pour ajouter au contexte de la question de monsieur Waaub, monsieur Cadrin a utilisé l'image, est-ce qu'une verrue en justifie une autre. Ça laisse quand même entière la question, qu'est-ce que constitue des verrues, est-ce qu'il y en a des petites, des grandes, etc., etc. Alors voilà.

PAR M. PATRICK PLANTE:

Bon, moi personnellement, j'y vois un peu un débat, si on veut, l'aspect technologique financier et l'aspect citoyen. Et puis bon, depuis ces dernières années, la frilosité, on pourrait l'appeler comme ça, citoyenne est de plus en plus grande, peut-être que c'est un impact aussi de l'éducation, de la révolution tranquille, on sait pas, mais c'est sûr que les populations sont de plus en plus éduquées et que les moyens de communication, comme Internet, font en sorte aussi qu'on a de plus en plus d'informations, et quand il y a quelque chose qui arrive, bien, on s'informe.

Et puis effectivement, les projets comme ça ont souvent plus tendance à nous montrer que, bon, la situation actuelle, c'est celle de notre vie normale et tout ce qu'on voit arriver de plus, bien pour nous, ça rentre un peu dans l'effet d'accumulation.

J'avais peut-être une blague osée pour l'expliquer, on va y aller, on est entre nous autres...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah oui, allez-y, on a déjà passé pas mal de choses.

PAR M. PATRICK PLANTE:

J'hésitais. L'effet d'accumulation, d'atténuation, je le vois un peu d'une façon, c'est une blague que j'ai entendue ailleurs, c'est comme si je disais, le fait que je fasse l'amour à deux (2) femmes en même temps, bien, une annule l'autre et c'est pas tricher! C'est inversable aussi, on peut dire deux (2) hommes si vous êtes une femme ou etc., on est ouvert d'esprit, quand même!

Mais bon, c'est plutôt l'effet d'accumulation, moi je pense, qui compterait quand j'arriverais chez nous! Bon, c'est une blague, mais ça montre quand même que l'effet d'accumulation, le seuil, la question du seuil, j'en sais rien.

Mais moi, je suis arrivé à l'île d'Orléans depuis quatre (4) ans, et puis l'île, je l'ai prise comme elle était, c'est sûr, il y a les pylônes, on peut rien y faire pour l'instant mais c'est un projet qui s'en vient, après Rabaska.

Mais on tient à ne pas la dégrader, et moi, de manière citoyenne et de la façon dont je vois l'aspect, bien pour moi, Rabaska, ça peut être une énergie transitoire, etc., mais je trouve que c'est faire des ravages potentiels avec une énergie transitoire.

Et c'est certain que Rabaska, peut-être dans quarante (40) ans, sera plus là, mais là on parle de deux (2) réservoirs, d'un bateau par semaine, dans dix-quinze (10-15) ans, je suis pas certain que ça va être seulement ça.

1500

1485

1490

1495

1505

1515

1510

1520

Et puis il y a aussi la question de l'écologie industrielle. Bon, moi, je trouverais que ce serait du gaspillage de mettre une usine comme ça et de ne pas considérer l'industrie du froid, d'utiliser le froid, etc.

Donc, c'est quoi qu'on dit, on va installer ça là, c'est pas le bon site, mais on le fera pas grossir et puis...

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Plante plaide en faveur de l'efficacité énergétique, en disant, ce serait un gaspillage de ne pas mettre une grappe de froid autour, mais ça deviendrait des installations industrielles terribles, ce qui rendrait le projet encore plus inacceptable.

1540

1535

PAR M. PATRICK PLANTE:

Exactement, tout à fait.

1545 PAR LE PRÉSIDENT:

Je vois la boucle, c'est bien fait.

PAR M. PATRICK PLANTE:

1550

Donc j'ai pas besoin de terminer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555

1560

D'accord.

J'aimerais terminer, monsieur Plante, avec vous, le projet, les clivages et les visions qui se confrontent dans cette histoire-là, il y a des clivages qu'on pourrait décrire, monsieur Tardif la semaine dernière l'a décrit en termes de classes, classes éduquées, capables de s'exprimer correctement, de prendre le micro correctement, etc., versus une majorité silencieuse, quoiqu'on a entendu, quand même avec beaucoup d'éloquence, certains représentants des gens du domaine du travail, et il y a, on a entendu ça lors de la consultation à propos de la production porcine, commission générique, il y avait une sorte de tranchée bien établie entre les citadins qui maintenant prennent d'assaut la campagne, et ils insistent sur le droit inaliénable de ne pas avoir des odeurs, etc., etc., contre les producteurs agricoles qui disent, il y en a marre, restez en ville, restez sur le plateau Mont-Royal et on veut plus de ça.

1565

Alors il a des clivages, comme ça, à caractère sociologique, culturel, politique, alors en rapport avec la technologie, comment vous voyez ça, rapidement.

PAR M. PATRICK PLANTE:

Bien, je vais vous dire, justement par rapport au fait des classes, juste pour vous mentionner que le Parti communiste et léniniste est derrière nous, donc on a leur appui officiel au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575

1580

1585

1590

1595

1600

1605

Ça, retenez ça bien, la bourgeoisie de l'île d'Orléans a l'appui du Parti communiste du Canada, marxiste-léniniste. Ça ne se répète pas souvent, ça.

PAR M. PATRICK PLANTE:

Je pense aussi, qu'est-ce qu'il faut retenir aussi, c'est que la classe prolétaire a l'appui du grand capital dans un projet sur la rive sud, mais ça, c'est autre chose.

Quand on parle de senteurs, etc., écoutez, moi je viens de Vanier, OK, une contrée assez pauvre de la région de Québec, et je me souviens, quand l'incinérateur brûlait, dans les années soixante-dix, ça sentait vraiment mauvais, et puis moi, j'aimais ça jouer dehors, dans ce temps-là on n'avait pas de Nintendo, et puis quand on brûlait des détritus, il y avait de la cendre noire sur la neige.

Donc moi, quand j'arrive en campagne ici, il y a des senteurs l'automne, le printemps, ça me dérange pas, parce que ça fait partie, c'était là avant que j'arrive et puis ça fait partie de l'ordre des choses.

Mais l'incinérateur, aujourd'hui, ne fait plus...

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien oui, évidemment.

PAR M. PATRICK PLANTE:

Donc c'est toujours améliorable, mais ça va être encore mieux quand on va l'avoir fait fermer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Mais c'est vraiment postmoderne, tout ça.

Monsieur Waaub, allez-y.

Béliveau Proulx

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1615

J'avais une question concernant le tourisme, parce que dans la variété des touristes qui viennent, le touriste n'est pas une espèce d'abstraction moyenne, il y a une très grande variabilité, et on peut imaginer donc que la perception que les touristes ont ne correspond pas nécessairement à la valeur identitaire du territoire qui existe pour les habitants ou même qu'on veut projeter. Parce qu'il y a l'image qu'on veut avoir et après, il y a comment on est perçu pour

1620

1625

Donc je pense qu'il y a une très grande variabilité là-dedans, et on peut même être surpris de voir, et je vous demande de réagir par rapport à ça justement, certaines personnes s'intéressent à des infrastructures industrielles, dans des paysages dans lesquels il y en a pas normalement; même, on a vu des gens prendre des photos de porte-conteneurs qui passent le long du fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630

J'ai été témoin.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1635

Des Chinois, pour ne pas les nommer.

Mais donc, c'est un peu spécial de voir justement qu'il y a l'image qu'on veut projeter et après, il y a comment on est perçu pour vrai, et qu'est-ce que les gens viennent chercher au juste, à la fin.

1640

PAR M. PATRICK PLANTE:

Pour ce qui est des porte-conteneurs, les Chinois devaient prendre la photo parce qu'ils croyaient pas que c'était aussi proche des habitations.

1645

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Merci de nous donner votre interprétation.

1650

PAR M. PATRICK PLANTE:

Je comprends le chinois, mais je le parle pas.

Peut-être qu'on peut regarder ça avec un exemple, OK. Vous avez le Vieux-Québec, qui a été refait, moi je trouve que ça a été bien refait, etc., bon, il y a eu certains problèmes, certaines

controverses quand ça a été refait mais ça a été refait et aujourd'hui, c'est un avantage au niveau touristique.

Sauf que le Vieux-Québec, c'est une belle carte postale, il y a des commerces, mais il y a plus vraiment beaucoup de gens qui habitent là, c'est pas un milieu qui est vivant au sens où il y a des gens qui habitent là.

Tandis que l'île d'Orléans, c'est un milieu vivant, qui évolue, et c'est pour ça qu'on a beaucoup de lois pour protéger la couleur de nos fenêtres, etc., c'est quand même pour le préserver, mais c'est toujours un milieu vivant.

Donc quand les gens viennent ici, bien, ils sont dans un milieu vivant, les pommes, c'est pas des pommes en plastique, c'est des pommiers, il y a des pomiculteurs de génération en génération, ça c'est l'identitaire qu'on vient voir. C'est pas du styromousse, vous comprenez.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien. Je pensais qu'elles étaient japonaises.

PAR M. PATRICK PLANTE:

Oui, bien ça, c'est un autre débat.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien. Merci beaucoup, monsieur Plante.

Alors on va prendre une pause et on revient dans quinze (15) minutes.

1685

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1670

1675

1665

1660

REPRISE DE LA SÉANCE PAUL HÉBERT

PAR LE PRÉSIDENT:

1695

Mesdames et messieurs, reprenez votre place s'il vous plait.

Alors j'invite monsieur Paul Hébert, s'il vous plaît.

On vous écoute, monsieur Hébert, vous avez une présentation orale à nous faire.

1700

PAR M. PAUL HÉBERT:

Oui.

1705 PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

PAR M. PAUL HÉBERT:

1710

Toute petite présentation. Les ruisseaux font les rivières, les rivières vont au fleuve, c'est un tout petit ruisseau.

1715

La raison de ma présence ici vient de mon attachement à l'île d'Orléans, au patrimoine historique qu'elle représente. Je n'ai aucun lien avec le monde de la politique, le monde de l'industrie ou le monde des affaires. Je ne suis pas un scientifique.

1720

Je suis un citoyen de Sainte-Pétronille que la qualité de vie de la collectivité ne laisse pas indifférent. Face au projet Rabaska, devenu le symbole de la future prospérité économique de notre région, je me pose des questions, je me sens coincé dans une contradiction.

1725

Je ne suis pas contre le progrès qu'on ne saurait arrêter, c'est connu. Mais lorsqu'au nom du progrès, on se sent justifié de faire table rase de valeurs naturelles et culturelles acquises, je me sens justifié d'avoir des doutes et des appréhensions.

Lorsque cette forme de progrès oblige l'humain à se ranger pour lui laisser l'espace qu'il convoite, dans ses intérêts du moment, un espace parfois déterminé par des calculs empiriques et des visions de grandeur qui s'éloignent de l'humble réalité, j'ai des doutes. Mirabel n'est-il pas un exemple cuisant.

1730

Venons-en à cette réalité qu'est la nôtre, à l'île d'Orléans. En 1970, l'île d'Orléans fut désignée, par décret ministériel, arrondissement historique protégé, ce qui entraîna une

obligation de s'en remettre au ministère, puis par la suite, à la MRC de l'Île pour tout projet de construction, de rénovation, de modification d'une propriété sur l'île.

1735

Ce règlement, malgré des contraintes parfois sévères qu'il peut exercer concernant certains projets m'est toujours apparu non seulement raisonnable mais souhaitable, voire même nécessaire, si l'île d'Orléans se doit de conserver sa qualité première de bien patrimonial unique irremplaçable.

1740

Aujourd'hui, avec la venue éventuelle de Rabaska, qui n'est sans doute que le premier jalon du développement portuaire majeur sur la rive sud, ce règlement concernant la protection de l'île m'apparaît douteux, peut-être même inutile, si à moins de deux kilomètres (2 km) de l'île, à proximité d'une tourbière millénaire, le voisin d'en face peut faire ce qui l'arrange sur un territoire pourtant déclaré zone agricole et résidentielle. Pour moi, il y a là contradiction.

1745

L'île d''Orléans et les côtes qui l'enveloppent sont un cadeau de la nature et de l'histoire; il serait dommage de le remettre aux générations qui suivent amputées de leurs beautés et de leurs valeurs.

1750

Un autre, dira-t-on, qui invoque l'argument facile du "pas dans ma cour", je réponds: Dans la cour de personne.

1755

Permettez-moi d'ajouter deux (2) petites remarques ou souvenirs. J'ai lu, dans l'histoire du troisième Reich, que les Allemands – ce sont des documents qui ont été découverts dans les wagons sous scellés à Dusserdolf – que les Allemands, étant sûrs de gagner la guerre, avaient des plans de la vallée du Saint-Laurent, bien établis. La rive sud jusqu'à Québec était un lieu de "playland of the western world". Ils faisaient des anses artificielles pour réchauffer l'eau, etc., etc.

1760

Donc c'était important au plan humain, pour eux; tout ce qui s'appelait commerces, mines, industries étaient du côté nord.

1765

Une autre petite remarque en forme de souvenir. Lord Dufferin qui se faisait appeler Dufferin, parce qu'il était francophile, s'est objecté à la destruction du Vieux-Québec; sans lui, il n'y aurait plus de murs, de portes, et Québec ne serait pas ce qu'il est.

1770

Il a fallu qu'un homme comme lui impose une volonté qui nous a servis depuis. Et pour vérifier cette chose de façon précise, rien ne doit être construit à vingt pieds (20 pi) à l'extérieur des murs. Et pour le constater de façon précise, vous pouvez voir la distance de vingt pieds (20 pi) qu'il y a entre le théâtre Capitole et le mur, où il y a rien.

1770

Ce sont des exemples d'une certaine volonté de respect de la nature, qui viennent de deux (2) angles bien différents, et je pense que c'est ce respect de la nature, et de l'être humain dans la nature que nous devons apprécier aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1780 PAR M. PAUL HÉBERT:

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785

1795

1800

1805

1810

Merci à vous, monsieur Hébert. C'est sympathique, ce soir; madame Dupuis a évoqué le souvenir de Lady Dufferin, et vous évoquez la mémoire de son mari, c'est très sympathique, intéressant aussi.

Juste une petite question, monsieur Hébert. Je l'ai posée à plusieurs reprises et je vais continuer à la poser je crois encore.

Vous voyez, dans la présence d'une jetée maritime bien aménagée, selon des normes modernes, et un bateau qui arrive une fois par semaine, certainement je dirais, parce que ça prend pas beaucoup de preuves pour le faire, intuitivement comme ça, il y a des gens qui nous ont dit que le fleuve, actuellement, est fréquenté par des rafiots, par des bateaux qui sont vieux, avec des normes mécaniques et structurales qui laissent à désirer, etc., etc., alors ce serait des bateaux certainement mieux bâtis que beaucoup qui circulent actuellement dans les eaux autour de l'île d'Orléans, vous pensez que ces deux (2) éléments pourraient entamer de façon irréparable la qualité culturelle, patrimoniale, paysagère et le reste de ce milieu insulaire qui vous tient tant à cœur, et pour raison?

PAR M. PAUL HÉBERT:

Monsieur, j'habite en face, alors je vois des rafiots passer, oui.

C'est pas tellement la circulation maritime qu'est le problème, c'est la côte. S'il y a un développement portuaire à cet endroit-là, croyez-moi, ce n'est plus le même paysage.

Et si j'avais été obligé de voir ce paysage à la journée longue, il y a trente-deux (32) ans, je ne serais pas venu m'établir à l'île, à Sainte-Pétronille, absolument pas.

Et il y a une chose dont je n'ai pas parlé, parce que je ne veux pas non plus toucher un aspect peut-être plus domestique de la chose, mais je suis convaincu, étant là, que la valeur des maisons, de Saint-Laurent à Sainte-Pétronille, ne sera plus la même.

	PAR LE PRÉSIDENT:
1820	D'accord.
	PAR M. PAUL HÉBERT:
1825	Je serais le premier, si je venais de l'extérieur, à vouloir m'établir là, si cette chose-là existe, ce n'est plus du tout, du tout, du tout la même chose. Là, on parle d'un aspect très pratique.
	PAR LE PRÉSIDENT:
4020	Mais non moins légitime.
1830	PAR M. PAUL HÉBERT:
1835	L'aspect pécuniaire de la chose. J'ai parlé surtout de l'aspect patrimonial, mais c'est inclus là-dedans, il faut certainement en tenir compte.
	Je comprends mal, vraiment mal, si la raison est l'économie d'argent pour rejoindre le tuyau principal, le gazoduc, je ne sais trop quoi, je comprends mal qu'on puisse hypothéquer l'avenir pour une raison aussi peu élevée.
1840	PAR LE PRÉSIDENT:
	D'accord.
	PAR M. PAUL HÉBERT:
1845	Il y a déjà Cacouna. Voilà.
	PAR LE PRÉSIDENT:
1850	Merci beaucoup, monsieur Hébert.
	PAR M. PAUL HÉBERT:
1855	Je vous en prie.

LÉONCE NAUD

PAR LE PRÉSIDENT:

1865

J'invite monsieur Léonce Naud, s'il vous plaît, qui est géographe, qui nous a présenté un mémoire qu'on a lu.

Bonsoir monsieur Naud, on vous écoute.

PAR M. LÉONCE NAUD:

1870

Bonsoir. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous transmettre quelques notes de recherche.

Très brièvement, je suis dans les questions du Saint-Laurent et un peu des Grands Lacs, et un peu aussi du côté de l'Europe, depuis 78, ce qui dit rien de très bon sur mon âge...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça paraît pas!

1880

1875

PAR M. LÉONCE NAUD:

1885

... mais longtemps, j'ai été au Secrétariat de la mise en valeur du Saint-Laurent, et je crois être un des rares Québécois qui a fréquenté vraiment l'Association internationale villes et ports, une association consacrée à comprendre les relations entre les milieux urbains et portuaires.

J'ai intitulé mon papier "Maîtres du fleuve et populations riveraines". De façon plus précise, j'essaie de comprendre les décisions qui se prennent sur le Saint-Laurent. De façon plus précise, j'aurais pu écrire aussi: "L'empire rétréci au fleuve et l'indigénat régional". En ce sens que – je vais le lire, et après ça, on pourra toujours voir les questions.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, trois quarts du 1^{er} paragr. de "Gestion...", "... elle-même.")

1895

1890

L'Égypte n'avait guère développé d'expertise portuaire ou maritime, tout comme le gouvernement du Québec d'aujourd'hui.

1900

L'irresponsabilité du gouvernement québécois, ainsi que celle de ses créatures municipales vis-à-vis la chose fluviale, portuaire ou généralement maritime, est inscrite dans la fabrique de la fédération.

Bref à Québec, le contrôle, et je parle ici aussi du contrôle intellectuel, c'est surtout celuilà qui est important, bon, le contrôle des activités fluviales relève d'un monopole qu'exercent une poignée d'administrateurs fédéraux, dont la population ignore le plus souvent jusqu'à l'existence. Ces derniers occupent collectivement la puissante niche sociétale aujourd'hui délaissée par la communauté anglophone de Québec, dont la force avait quelque chose à voir avec celle de la Royal Navy.

1910

En effet, les marchands anglais ont longtemps, ou la communauté anglophone, anglaise, ont longtemps exercé, à Québec, une influence prépondérante dans le domaine portuaire et maritime, tandis que l'élément français s'étendait dans le reste de l'agglomération, mais plus loin du fleuve.

1915

J'ai mis quelques notes, dans mes notes, sur le contrôle du littoral urbain à l'époque coloniale, une analogie avec Québec.

1920

Il faut jamais oublier que la ville de Québec est une ville de garnison, elle l'a été pendant très longtemps, et que cette mentalité-là ne s'en va pas du jour au lendemain.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, trois quarts du premier paragraphe, "l'administration...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du troisième paragraphe)

1925

Un port, et puis là, je vous décris beaucoup, les villes souvent en Afrique de l'Ouest et même ailleurs, c'était comme ça, Shanghai, un port que dominait une citadelle assurait à la puissance coloniale la maîtrise des relations commerciales avec le monde extérieur.

1930

Quant aux élus indigènes, ces derniers cessaient légalement d'exister dès qu'ils mettaient les pieds sur le littoral européanisé de leur propre ville. À toutes les demandes d'accès à l'eau de leurs commettants, ils répondaient: On peut rien faire, on n'est pas chez nous. On comprendra que dans leur esprit, le concept de "chez nous" se limitait aux espaces urbanisés sur la terre ferme.

1935

Bon, quelques mots sur comment ça se fait qu'on s'est éloigné de ce qu'on appelait l'empire de l'eau, pourquoi on s'est éloigné du fleuve mentalement et, des fois, physiquement. Quelques auteurs ont tenté de comprendre; le plus remarquable est peut-être Luc Bureau, dans un passage lumineux de son essai "Entre l'éden et l'utopie, les fondements imaginaires de l'espace québécois".

1940

Franchissons quelques siècles et écoutons le géographe Luc Bureau, et là je cite.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe en retrait)

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 5)

À ma connaissance, Luc Bureau est celui qui a le mieux résumé le virage radical intervenu par rapport au fleuve, par la population qui vit sur ses rives, suite au grand tournant de la guerre de Sept Ans.

1950

Le fond du problème, à mon avis...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6)

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

1955

C'était les quelques notes que je voulais vous donner. Peut-être qu'il y aurait quelques suggestions plus concrètes, mais je suis ouvert à toutes les questions, les plus compliquées comme...

1960 PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est déjà une proposition. D'accord.

1965

Vous citez, ça m'a frappé, vous citez Éric Darier, qui a publié récemment dans Le Devoir une lettre à propos de l'environnement, et il cite Michel Foucauld, enfin s'appuyant sur Michel Foucauld, il dit, dorénavant, après Foucauld, il n'y a pas de savoir qui saurait se dissocier du pouvoir. Et j'ai dit Éric parce que c'est un ami, et parce que ce sujet en particulier a fait l'objet d'échanges interminables entre moi et lui, on était dans un groupe d'étude ensemble.

1970

Alors vous êtes d'accord avec ça, que tout savoir n'est plus dissociable des relations de pouvoir? Oui ou non, pour qu'on passe à la question.

PAR M. LÉONCE NAUD:

1975

Ce qui s'est passé avec la citation de monsieur Darier, c'est que j'ai lu Le Devoir, je me suis dit, tiens, voilà qui est intéressant.

1980

Après, j'ai fait une petite recherche pour savoir qui était ce monsieur Darier, et puis je me suis dit, on va utiliser quand même la citation pour monsieur Foucauld. Mais j'ai pas trop insisté, parce que je crois que les relations de pouvoir – bien, j'ai essayé de les décrire un peu, les relations de pouvoir dans la région de Québec, mais ça change toujours, les relations de pouvoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985

Mais je vais ramener ça concrètement, ça va.

J'aimerais maintenant, pour ramener ça le plus proche possible du projet, imaginons qu'on est dans un autre ordre administratif, imaginons que l'encadrement de la navigation dans le

Saint-Laurent relève de quelque chose qui s'appelle Transport maritime Québec, avec la fleur de lis, etc., etc., rive à rive.

En quoi vous pensez que l'encadrement serait différent ou l'acceptabilité du point de vue de navigation des bateaux proposée par le projet serait différent.

1995

PAR M. LÉONCE NAUD:

OK. Si ça relevait, c'est pas une erreur si j'ai mentionné également le niveau municipal pour être responsable de ports.

2000

Rapidement, là, en général, les ports relèvent du gouvernement central, et les dysfonctions que j'ai essayé de comprendre dans la région de Québec existeraient quand même, si c'était Québec qui en était responsable.

2005

Comme prenez la France, bon, vous avez Paris qui est responsable des ports, et les régions qui ont leurs idées, et les municipalités aussi. Donc la bataille, c'est entre Paris et les villes.

Bon, revenons à Québec et revenons à Transport Québec.

2010

PAR LE PRÉSIDENT:

Transport maritime Québec.

2015

PAR M. LÉONCE NAUD:

Bien, étant moi-même un ancien fonctionnaire du ministère des Transports du Québec, j'ai travaillé un peu dans la recherche, bon, etc., mais à l'heure actuelle, en tout cas ce que je peux vous dire, c'est que le fleuve Saint-Laurent, pour Transports Québec, pour le gros du ministère, c'est un embêtement; la citation vient pas de moi, elle vient de mon ancien patron, monsieur Morissette, qui était ancien sous-ministre aux Transports.

2020

Pour lui, il a essayé, quand il est arrivé au ministère des Transports, d'inculquer à son ministère l'idée que le Saint-Laurent était une grande voie de navigation internationale et tout ça. Il s'est fait dire: Pour une fois qu'il y a une chose qui marche sans qu'on ait besoin de s'en occuper, occupons-nous donc des routes et d'autres choses qui sont plus importantes pour nous.

2025

Pour le ministère des Transports, le Saint-Laurent est un embêtement parce que ça coupe le réseau routier, c'est des problèmes, les traversiers. Bon.

Même si ça devenait, demain, le Saint-Laurent relevant, le transport maritime sur le Saint-Laurent relèverait du ministère des Transports du Québec, ça prendrait deux-trois (2-3) générations avant de changer la mentalité, à moins de prendre des moyens extraordinaires.

2035

Mais peut-être, c'est toujours, en tout cas moi, le problème, un des problèmes qu'on a avec le gouvernement fédéral à l'heure actuelle, c'est que le Saint-Laurent et ce qui se passe au point de vue maritime sur le Saint-Laurent, à ma connaissance, on me contredira, pour le gouvernement fédéral, c'est pas très important au point de vue transport, parce que l'important, c'est l'Est et l'Ouest. Vous voyez ce qui se passe dans l'Ouest, les investissements extraordinaires, il faut qu'il les fasse, il y a du trafic.

2040

Le Saint-Laurent, c'est vu un petit peu comme le parent pauvre. Et le lobby, à Ottawa, notre lobby maritime, j'en ai fait moi du lobby maritime, une fois qu'on a eu des gros gros problèmes, et puis j'ai bien vu, c'était Halifax qui contrôlait l'histoire, et puis quand c'était pas Halifax, c'était... Bon!

2045

Moi j'essaie, dans ce temps-là, quand j'ai des problèmes, de trouver le coupable. Or, plus le coupable est proche, plus c'est facile de sauter dessus. C'est un peu comme ça, c'est simple, en tout cas on prend le coupable le plus proche. Ça veut pas dire que c'est mieux ou pire.

2050

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2055

Oui, monsieur Naud, j'aimerais vous ramener, justement vous avez fait mention du municipal, un des documents qui a été déposé devant cette Commission, c'est le plan d'occupation du sol de l'Administration portuaire de Québec, qui est relativement récent.

2060

De mémoire, on me corrigera, à moins que ça ait changé depuis, la juridiction de l'Administration s'étend jusqu'à la pointe de l'île d'Orléans mais le site prévu pour Rabaska est en dehors de ça.

2065

Bien sûr, on pourra dire, les cours d'eau navigables et flottables, aux termes du Code civil du Québec, sont de juridiction fédérale, ça j'en conviens, mais enfin, est-ce que le fait que l'Administration portuaire de Québec, selon l'information qu'on a à date du moins, n'a pas juridiction sur la jetée éventuelle de Rabaska, ça laisse pas une beaucoup plus grande latitude aux administrations municipales pour décider, avoir un rôle plus déterminant là-dedans.

PAR M. LÉONCE NAUD:

Dans votre question, il y a une incertitude à savoir, est-ce que le quai prévu se trouve à l'intérieur du domaine portuaire. C'est la première des questions à poser.

2075

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Selon nous, non.

PAR M. LÉONCE NAUD:

2080

Bien oui, mais moi, c'est ça, je disais tantôt à quelqu'un, la carte qu'on devrait avoir ici, c'est la carte du domaine portuaire. Parce que le domaine portuaire...

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2085

Elle a été déposée, elle existe dans la documentation.

PAR M. LÉONCE NAUD:

2090

Parce que c'est ça qui fait foi de tout. Il s'agit de savoir à qui vont être payées les redevances. Ça fait que c'est bien facile, on essaie de savoir qui va payer la location du lieu. Mais c'est la première des choses à avoir.

2095

Moi, d'après mon souvenir, il y a des années je regardais ça un peu, la limite du port était, en tout cas ils ont tenté de se rendre jusqu'à la limite est de l'île d'Orléans. Mais là, je le sais plus où ça passe, mais ce serait la première des choses à avoir.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2100

On va rester avec la question, pour le moment.

PAR M. LÉONCE NAUD:

Bien, le port vient demain soir, demandez-leur d'apporter une carte.

2105

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Précisément.

2110

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, monsieur Naud. Très apprécié.

MATHIAS BRANDL

2115 PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Mathias Brandl, s'il vous plaît.

PAR M. MATHIAS BRANDL:

2120

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Bonsoir.

PAR M. MATHIAS BRANDL:

Bonsoir. Mon mémoire n'est pas un mémoire spécialisé, c'est le résumé de ma perception personnelle du projet Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y rapidement, on l'a lu.

2135

2130

PAR M. MATHIAS BRANDL:

Je vais le lire, il est pas très long.

2140 LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, monsieur Brandl. C'est très clair, aussi clair que celle de votre père.

2145

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Peut-être une petite question, monsieur Brandl, sur l'expression que vous utilisez à un moment donné à la page 3 de votre mémoire, en disant:

2150

2155

"Conduisant inévitablement à la formation d'une vaste zone interdite, un no man's land permanent, tout cela au cœur d'un territoire à haute valeur patrimoniale."

Je pense bien qu'on s'entend sur les valeurs patrimoniales mises de l'avant par bon nombre de personnes. Mais qu'est-ce que vous entendez par un no man's land permanent?

Dans la mesure où il y a des citoyens qui habitent l'île d'Orléans, Lévis, Beaumont, etc., est-ce que vous voyez nécessairement évoluer les choses comme faisant progressivement disparaître les gens qui y sont établis.

PAR M. MATHIAS BRANDL:

En premier lieu, moi je considère qu'une activité industrielle est automatiquement associée à un no man's land. Alors un port méthanier, l'usine qui s'y rattache, c'est une installation industrielle.

2165

2160

Dans mon mémoire, moi je plaide que c'est l'activité, et non pas la photographie physique de l'installation. Cet ensemble-là, usage industriel, l'activité, bon, qui s'étend nécessairement parce que s'il y a de la navigation, s'il y a des manœuvres, cette activité-là, c'est pas, en soi, c'est pas quelque chose d'invitant ou de sympathique.

2170

Alors si c'est pas invitant et sympathique, si en plus c'est dangereux et que c'est hautement surveillé, ça devient vite un no man's land. Et puis le no man's land, moi, je le vois dans toutes ses dimensions, dimensions visuelles incluses.

2175

Alors ça se cache pas, c'est une activité qui ne se dissimule pas. Il suffit d'un bout de jetée, une cheminée qui lâche des gaz, un bateau énorme qui est accosté là pour que cette activité-là nous imprègne, sur des bonnes distances en plus. C'est pas une microactivité.

2180

Alors même si, comme architecte, on est particulièrement sensible au paysage, je pense que l'activité que ça vient imprimer dans notre région, c'est une activité hautement dérangeante et encombrante.

PAR LE PRÉSIDENT:

2185

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Très bien.

2190

2195

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Je voulais vous poser une question. Vous dites que le tourisme semble être une valeur sûre pour le développement, mais le tourisme lui aussi est soumis à des valeurs reliées à la mondialisation, à des voyagistes qui développent des produits de masse.

Vous avez déjà mentionné que, justement, sur l'île, vous avez eu à lutter contre les autobus. Et malgré tout, les gens qui vont dépenser de l'argent, qui vont créer de la richesse

locale, c'est pas le touriste qui amène son pique-nique, qui a fait le plein d'essence à Québec et qui va s'arrêter pour acheter un paquet de gomme et des fraises en passant; c'est celui qui va rester, qui va dépenser de l'argent, celui qui va vouloir rester éventuellement dans des infrastructures touristiques plus grosses, plus de masse, etc.

2205

Cette pression-là, comment vous la pressentez par rapport à des alternatives de développement à des projets comme Rabaska, pour créer une richesse comparable, maintenir la région en vie.

PAR M. MATHIAS BRANDL:

2210

Mais l'achalandage touristique, à Québec, le volume d'achalandage qu'on a, il est plus à démontrer, c'est un volume, moi je parle d'un historique de cent cinquante (150) ans, l'île d'Orléans, déjà au milieu du XIXè siècle, était un lieu convoité.

2215

Cet achalandage-là, avec les bénéfices économiques que ça engendre, il est plus à démontrer. Et puis il y a des études, bon, que je ne cite pas, qui ont été déposées ici, qui confirment la puissance d'attraction touristique de la région.

2220

Maintenant, dans ma perception à moi, tous les touristes recherchent la même chose, les touristes recherchent des émotions, et puis ils recherchent une espèce d'unicité. La région de Québec a une spécificité, et puis cette spécificité-là se vend extrêmement bien, mais c'est une spécificité qui est sensible, et puis dans ce sens-là, moi je pense qu'elle est hautement menacée par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Brandl.

2230

ANDREW WEBB

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Andrew Webb, s'il vous plaît.

2235

Monsieur Webb, on a lu votre mémoire, alors je vous invite, parce que c'est assez substantiel, on l'a lu bout à bout, alors allez-y avec les points saillants, manière de nous permettre d'avoir un échange avec vous.

Je vais m'efforcer d'être bref.

Dans le cadre d'une maîtrise en administration publique que j'ai complétée cet été avec spécialisation en gestion de crise et gouvernance, je devais produire un mémoire, un travail de recherche qui touchait la matière principale de mes études, donc gouvernance et gestion de crise.

Mais comme j'aime mieux prévenir que guérir, je me suis plutôt penché sur le côté prévention des crises, et à cet ordre d'idée là, j'ai décidé de me pencher sur l'idée d'étudier la gestion des risques.

Précisément, plusieurs chercheurs ont démontré que la gestion des risques, en total, c'est une combinaison de plusieurs facteurs: les clôtures, les barrières, les mots de passe, les agents de sécurité. Ça représente vingt pour cent (20 %) de la gestion des risques.

Quatre-vingts pour cent (80 %) de l'efficacité au niveau de la gestion des risques est attribué à quelque chose de très flou qu'on appelle la culture du risque. La culture du risque, c'est les attitudes, c'est de l'atmosphère, c'est de l'environnement qui règne à l'intérieur d'une organisation.

Ceux qui ont une bonne culture du risque évitent souvent des accidents ou des problèmes, mais les organisations qui ont pas une bonne culture du risque, ils reçoivent l'étiquette "entreprise à risque".

Et donc, la recherche que j'ai faite, dans le cadre du programme de maîtrise, portait à savoir, bon, c'est quoi l'état de la culture du risque dans la région de Québec aujourd'hui. Et pour répondre à cette question, je me suis dit, bien, pourquoi pas se pencher sur un projet réel, en développement dans la région de Québec, qui touche autant les autorités publiques qui doivent faire face, qui doivent réagir à une organisation privée qui veut s'installer dans la région de Québec. Et pour faire ça, j'ai décidé de prendre le projet industriel majeur qu'on trouve dans notre région présentement, celui de Rabaska.

La conclusion ou les conclusions auxquelles je suis arrivé sont que et l'organisation promoteur et, malheureusement aussi, et les autorités publiques, selon moi, n'ont pas une bonne culture du risque.

Comment je suis arrivé à ces conclusions-là, bien, certains faits m'ont apporté à arriver à cette conclusion, notamment l'emplacement choisi, que s'il est retenu, à ma connaissance, serait le site...

2250

2240

2245

2255

2260

2265

2270

2280

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais là, jusqu'à maintenant, vous parlez du risque au sens industriel, accidentologie, juste pour le bénéfice de l'audience? Vous parlez de quelle sorte de risques, d'abord.

Parce qu'on a parlé des choix de site, etc., vous parlez de ces risques industriels?

PAR M. ANDREW WEBB:

2290

2295

2285

Oui, oui, tout à fait. Tous les risques de l'organisation, sociotechniques, en fait sont reliés à un projet, vont être affectés par la culture qui règne dans l'entreprise.

Par exemple l'Exxon Valdez, le Challenger et Bhopal sont tous des incidents qui ont eu pour cause, une grande partie, la culture du risque qui existait au niveau de l'organisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

2300

2305

2310

PAR M. ANDREW WEBB:

Donc une organisation qui choisit d'installer un terminal GNL le plus à l'intérieur des terres au monde, à ma connaissance, déjà en partant, on se demande, bien, c'est assez audacieux, c'est quoi qui les motive à vouloir aller même un peu à l'encontre du SIGTTO qui veut que les "terminals" soient placés le plus près des mers possible et le moins à l'intérieur des terres possible.

À partir de là, une fois qu'on s'installe à l'intérieur des terres, le plus loin au monde, on peut se poser la question, bon bien, les statistiques qu'ils ont utilisées pour déterminer les incidences et les probabilités, sont basées sur quoi; ils ont aucune comparable, à mes yeux.

Aussi, on a démontré dans la recherche que l'organisation souffrait un peu du syndrome du Titanic, du syndrome des ingénieurs, des problématiques de "groupthink".

Par exemple juste le fait, aussi, qu'ils ont utilisé une organisation comme SNC-Lavalin pour effectuer leurs analyses d'impact environnemental peut laisser plusieurs personnes se poser des questions sur la neutralité de l'organisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au lieu de?

2315

2320

2325

Par exemple Chevron, en Indonésie, pour être complètement blindée, pour être certain qu'il y a personne qui va pouvoir dire, bien, ils ont un biais parce qu'on est un peu actionnaire de l'organisation, ils ont décidé de retenir les services de World Wildlife Foundation pour faire leurs études environnementales et pour veiller par la suite à ce que les normes environnementales qu'ils ont proposées soient respectées.

2330

Et suite à cet exercice-là, même, il a été prouvé qu'à l'intérieur de la zone de production pétrolière Chevron, il y a plus d'arbres et d'oiseaux qu'à l'extérieur de leur zone. Et normalement, on s'attend pas à ça dans une zone d'exploitation pétrolière.

2335

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc World Wildlife Foundation vend ses services maintenant de consultants pour des grandes pétrolières?

2340

PAR M. ANDREW WEBB:

C'est possible, oui.

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. C'est une nouvelle vocation que j'ignorais.

PAR M. ANDREW WEBB:

2350

Bien, c'est une question, parce que souvent, la confiance que les populations vont porter à une organisation, c'est basé souvent sur des perceptions.

2355

Quand une organisation dit, on va s'installer à Beaumont, Beaumont dit non, on se met à un kilomètre (1 km) à côté, ça laisse un goût amer. Ça fait partie, c'est un autre exemple de la culture organisationnelle, la détermination débridée un peu de cette organisation à vouloir s'établir à tout prix où est-ce qu'ils nous ont proposé.

2360

Donc quand on voit, par exemple, que la réticence de l'organisation à réagir au début, au niveau de la demande de Lévis de produire un plan d'urgence, le fait qu'ils ont mentionné, lors des audiences primaires, qu'ils avaient pas considéré le fait du pont de l'île d'Orléans pour une évacuation.

2365

Quand on regarde que selon les promoteurs, le site de Québec ressemble beaucoup plus au site de Tokyo que le site de Boston, encore une fois, je me pose des questions, est-ce qu'ils comprennent vraiment le milieu dans lequel ils s'installent.

Donc ça, c'est le volet au niveau de certains éléments qui m'ont laissé arriver à la conclusion comme quoi l'organisation en tant que telle n'a pas nécessairement une bonne culture du risque.

2370

2375

2380

2385

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. ANDREW WEBB:

Pour les autorités publiques maintenant, on a plusieurs exemples au niveau des autorités publiques qui sont impliquées dans le dossier. Il y en a plusieurs. Malheureusement, les différentes autorités publiques qui touchent le dossier travaillent en grande partie en silo, et ne se communiquent pas entre eux.

Même à l'intérieur de certains ministères, par exemple une anecdote, suite à la parution de mon étude, je l'ai fait parvenir à Transport maritime qui m'avait aidé pour la recherche. Un petit peu plus tard, il y a quelqu'un de Transports Canada, mais au niveau terrestre, qui m'a contacté pour dire, j'ai entendu parler de votre recherche, est-ce que je pourrais en avoir une copie. Bien sûr, c'est le but, c'est pour augmenter les connaissances. Mais pourquoi vous contactez pas simplement votre collègue en maritime. Ah, c'est d'autres départements, on se parle pas.

2390

Ça fait que s'ils se parlent pas à l'intérieur du même ministère, comment est-ce qu'on peut espérer qu'ils vont parler avec la Garde côtière, Pêches et Océans Canada, Douane, GRC, la Défense nationale et d'autres organisations qui touchent au niveau de la sécurité maritime.

2395

Par exemple, les autorités publiques, on base beaucoup d'espoir, aussi, sur les recommandations de TERMPOL. TERMPOL, on peut parler de ceux qui sont là, entre autres le président de l'Association des pilotes, qui vont tenir à gagner entre trois (3 M\$) et quatre millions de dollars (4 M\$) par année, l'Association des pilotes, qui se sont déjà montrés favorables au projet, donc il y a un biais déjà en partant, encore on parle de perception. Et on peut parler de ceux qui sont pas là, GRC, SRC, Défense nationale.

2400

C'est toutes des organisations qui touchent, qui ont un rôle à jouer au niveau de la sécurité en tant que telle.

2405

On peut parler de la culture du risque en général. En 2001, on a passé la Loi de la sécurité civile; dans la Loi de la sécurité civile, ça disait que le gouvernement du Québec s'engageait à produire un plan national de sécurité civile. En 2006, le plan national de sécurité civile n'était toujours pas créé. Ça, c'est cinq (5) ans après la loi.

Ça, c'est basé sur une recommandation de la Commission Nicolet, en 1998, que le Québec devait se doter d'une meilleure culture du risque. C'est toujours pas fait.

2415

Après ça, on peut se poser des questions aussi, en se basant sur plusieurs chercheurs, une des choses les plus importantes à faire quand on parle de gestion des risques, c'est de se poser une question fondamentale, et la question fondamentale, c'est: C'est quoi la pire chose qui peut nous arriver, c'est quoi la pire chose qui peut nous arriver.

Le promoteur nous l'a présenté, c'est quoi la pire chose, selon eux, qui peut nous arriver, une incidence sur dix millions (10 M) d'années pour une collision avec fuite.

2420

Quand j'ai posé la question à quelqu'un au niveau des représentants du ministère des Transports, la réponse qu'il m'a donnée, la pire chose qui pouvait arriver au niveau du transport maritime du projet Rabaska, bien en fait, au niveau du transport maritime en général, sans spécifier nécessairement le projet Rabaska, il m'a répondu: Bien, comme vous savez, les bateaux, avant d'arriver dans les eaux territoriales canadiennes, ils doivent nous aviser quatre-vingt-seize (96) heures en avance qu'ils vont rentrer dans nos eaux. La pire chose qui peut nous arriver, c'est qu'un bateau quitte une côte comme l'Europe et oublie de nous aviser.

2425

C'était la pire chose, selon ce fonctionnaire-là, c'est quoi qui pouvait arriver au niveau du transport maritime.

2430

Donc ça, ça me donne une déduction comme quoi que ça, c'est une organisation à risque.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

Avez-vous regardé l'historique des accidents dans le Saint-Laurent, depuis vingt (20) ans, trente (30) ans, quarante (40) ans?

2440

C'est-à-dire c'est très utile et très intéressant d'appeler des fonctionnaires et puis de leur poser des questions comme ça, et de prendre leurs réponses, mais avez-vous regardé le profil d'accidents et l'évolution dans le temps de ce profil, depuis disons 1945.

PAR M. ANDREW WEBB:

2445

Bien, si vous voulez 45, on va parler d'histoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Non, je veux juste savoir si vous avez regardé ça, les données, et qu'est-ce que les données disent.

L'histoire, parce qu'il y en a qui vont dire que l'histoire est garante du futur...

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, non, je veux pas parler de ça maintenant.

2460

Vous avez regardé ça, et ça vous dit quoi, que les choses vont de pire en pire ou de mieux en mieux, ou ça a pas changé, côté sécurité maritime.

PAR M. ANDREW WEBB:

2465

Je va répondre à votre question, je va dire ce que je voulais dire, mais j'aimerais ça remonter jusqu'en 1940 au lieu de 45. Parce qu'en 1940, c'est plate à dire, mais il y avait des sous-marins allemands qui se promenaient.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Non, non, je comprends. Est-ce que c'est possible de revenir à ma question, pour me dire, le tracé temporel des données de la sécurité de navigation du Saint-Laurent, dans le Saint-Laurent, depuis 1945, selon vous, si vous avez regardé le tracé des données, est-ce que c'est pareil, ou c'est de pire en pire ou de mieux en mieux.

2475

PAR M. ANDREW WEBB:

C'était pas dans le mandat, le cadre de ma recherche...

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Je crois ça, oui.

PAR M. ANDREW WEBB:

2485

... mais dans ce que j'ai pu constater cependant, c'est que des collisions, des échouements arrivent régulièrement au niveau du Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

Est-ce qu'elles ont changé dans le temps?

2495

Ça, je peux pas vous le dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous n'avez pas regardé?

2500

PAR M. ANDREW WEBB:

Non.

2505 PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

PAR M. ANDREW WEBB:

2510

Mais ça arrive plus qu'une fois aux cent (100) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515

Ça, on le sait, c'est sûr.

PAR M. ANDREW WEBB:

Bien, c'est parce que c'est ça qu'ils marquent, dans leur rapport, eux autres. Mais bref!

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez, continuez.

2525 PAR M. ANDREW WEBB:

Par exemple, quand j'ai posé la question à un autre représentant du ministère des Transports par rapport à, bon, à l'intérieur de la région de Québec, il y a sept (7) marinas à peu près, sept (700) à huit cents (800) plaisanciers, des petits bateaux de toutes sortes, qu'eux non plus ont pas nécessairement la culture du risque très très avancée. Si vous demandez à n'importe quels pilotes, ils vont vous dire, c'est une menace à la navigation, les petits bateaux.

2530

Considérant que les bateaux et les méthaniers ont une zone d'exclusion alentour, j'ai posé la question, comment vous allez faire pour éloigner les curieux; comment, c'est quoi que

vous allez faire pour empêcher les bateaux, les plaisanciers, même les petites motomarines qui s'amusent à "zigonner" en arrière – c'est pas académique, "zigonner".

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Ça prend ça aussi.

PAR M. ANDREW WEBB:

2545

Oui, oui, ça prend ça. C'est quoi que vous allez faire pour empêcher un curieux qui pourrait potentiellement venir endommager, ou risquer, ou être une menace à votre bateau, c'est quoi que vous allez faire.

Ce qu'il m'a mentionné, il dit, ah ça, inquiétez-vous pas, il y a pas de problème, quand le bateau va être à quai, il y a personne qui va s'approcher.

2550

J'ai dit, vous allez faire quoi pour les empêcher? On va étaler des canons à son. Ça a été sa réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555

La réponse de qui, ça?

PAR M. ANDREW WEBB:

2560

Ça, c'est un représentant du ministère du Transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est possible d'avoir...

2565

PAR M. ANDREW WEBB:

Malheureusement, ça fait partie de ma recherche.

2570 PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez dit à la personne que vous allez faire état de ses propos devant nous?

2575 PAR M. ANDREW WEBB:

Mais pas le nom.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

Et il est d'accord, il vous a donné son accord?

PAR M. ANDREW WEBB:

J'ai pas le nom, je vous donnerai pas le nom.

2585

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, j'insiste pas, mais le fonctionnaire au ministère des Transports savait que vous alliez utiliser ses propos dans une recherche?

2590

PAR M. ANDREW WEBB:

Oui, oui. Ah, il savait, je l'avais la recherche, c'était le but de la rencontre.

2595 PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. ANDREW WEBB:

2600

2605

Donc il parlait d'installer des canons à son. C'est drôle, mais dans les plans d'atténuation du son du promoteur, j'ai pas vu quelqu'un mentionner qu'on va mettre des canons à son.

Ça, c'est des canons au propane qui servent en agriculture surtout pour faire éloigner les oiseaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Melançon, qui cherche le silence, est dans tous ses états.

2610

PAR M. ANDREW WEBB:

Mauvaise nouvelle pour vous, madame Melançon!

2615

C'est un peu curieux de savoir que ça, c'était une de leurs propositions, mais effectivement, s'ils veulent garder une zone de sécurité, il faut qu'il y ait des moyens pour éloigner les curieux. Donc si l'appareil qu'ils vont utiliser est suffisamment puissant pour faire peur aux curieux, ça va déranger alentour.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. ANDREW WEBB:

2625

Donc l'étude que j'ai produite a révélé que la culture du risque, autant chez Rabaska que les autorités publiques font en tant que telles, selon moi, les deux (2) peuvent être considérées comme étant des organisations à risque.

2630

Donc compte tenu du fait qu'elles sont des organisations à risque et que le projet va être placé sur un site le plus à l'intérieur des terres au monde, qu'ils ne semblent pas s'être posé sérieusement la question, c'est quoi la pire chose qui pourrait nous arriver, et que le site va être placé à l'embouchure d'un des sites stratégiques le plus important en Amérique du Nord, soit la voie maritime, la conclusion, il devrait y avoir des mesures à prendre pour atténuer ou éliminer ces risques.

2635

PAR LE PRÉSIDENT:

2640

D'accord. Je vais prendre votre recherche telle que vous l'avez choisie et encadrée, je vais vous dire, si on l'applique rétrospectivement ou actuellement sur la raffinerie Ultramar, et j'ai aucune raison de croire que ce n'est pas géré selon les meilleures règles de l'art, ça va être différent beaucoup, les conclusions de votre analyse par rapport à la culture des risques?

PAR M. ANDREW WEBB:

2645

À certains éléments, oui, et certains éléments, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2650

Non, mais est-ce qu'il sera différent de façon substantielle.

PAR M. ANDREW WEBB:

Oui, oui.

2655

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut dire ça? Très bien.

2660

PAR M. ANDREW WEBB:

Je l'ai pas étudiée, Ultramar.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665

Je comprends, mais je fais appel à votre imagination de chercheur, votre imagination heuristique, si je peux dire.

PAR M. ANDREW WEBB:

2670

Je pense que oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il va y avoir des différences assez importantes?

2675

PAR M. ANDREW WEBB:

Je pense que oui.

2680

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors donnez-moi-s'en trois (3) ou quatre (4), rapidement.

PAR M. ANDREW WEBB:

2685

Premièrement, les méthaniers ont des zones d'exclusion alentour, il y a pas de navigation alentour d'un méthanier qui se promène.

2690

Par exemple, le pire scénario, parce que moi dans mon étude, j'ai dit si eux autres, c'est leur pire scénario, c'est ce qu'ils nous présentent, moi j'en ai proposé un autre, que selon moi est validé avec d'autres personnes, serait le pire scénario, et le pire scénario peut seulement arriver sur le méthanier et certains autres types de bateaux, à cause de la zone d'exclusion, et le pire scénario que je présente dans mon projet, c'est le blocage du Saint-Laurent en utilisant un bateau, un méthanier.

2695

Tu pourrais pas nécessairement faire exactement le même genre de tactique, si vous voulez, avec un pétrolier d'Ultramar. Donc en partant, c'est quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700

Et ça, ce risque-là est désincarné comme ça? Ça arrivera dans quel contexte, qui aura intérêt de faire ça, et le contexte nous crédibilise cette hypothèse comme étant un acte qui intéresserait qui.

PAR M. ANDREW WEBB:

Dans mon travail, je présente en fait qu'il y a, présentement connues au Canada, connues ou soupçonnées d'opérer au Canada, vingt-six (26) organisations terroristes, présentement au Canada.

2710

Ça pourrait peut-être intéresser les dix-sept (17) personnes qu'on a arrêtées à Toronto, l'été passé; ça pourrait peut-être intéresser des amis ou des amis d'amis des citoyens de l'Afghanistan, des Talibans, que nous sommes présentement à entraîner deux mille trois cent (2300) militaires à Valcartier à aller affronter.

2715

Ou n'importe quelle autre organisation internationale qui veut s'en prendre aux intérêts américains. Ça fait plusieurs personnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

Qu'est-ce qui ferait du Canada, et particulièrement – c'est-à-dire le groupe qui a été arrêté à Toronto voulait, je sais pas, kidnapper monsieur Harper, égorger un de ses collègues à la télé, je le sais pas, les folies ou les délires – mais qu'est-ce qui intéresserait un groupe, que ce soit pour l'Afghanistan ou peu importe, de venir au Canada, et non seulement au Canada mais au Canada pas où le cœur battant de la grande Capitale, etc., non, non, le fleuve du Saint-Laurent, et un méthanier.

2725

C'est-à-dire c'est pas seulement le Canada qui est en Afghanistan, l''Allemagne est en Afghanistan, la France est en Afghanistan, le Japon est en Irak, ils le sont...

2730

PAR M. ANDREW WEBB:

Ils le sont, ils ont mille (1000) personnes.

2735

PAR LE PRÉSIDENT:

La présence de l'armée japonaise hors les frontières du Japon est très très contestée à l'intérieur du Japon, il y a des groupes radicaux japonais, etc., etc.

2740

Ce serait quoi exactement qui représenterait une cible d'intérêt stratégique, du point de vue terroriste, qui veut dire symbole, valeur médiatique assez élevée, potentiel de recrutement, etc., etc.; pourquoi ici, devant Lévis, et le Canada. J'aimerais juste que vous me dites, rapidement, pourquoi.

Selon moi, la cible de choix, c'est la voie maritime. La voie maritime, pourquoi, parce que ça touche directement les intérêts économiques américains.

2750

Pourquoi, parce qu'il y a pas nécessairement une bonne culture de risque au niveau des autorités publiques dans la région de Québec, ça facilite grandement la tâche de pouvoir conduire un genre d'opération comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755

2760

2765

2770

Est-ce qu'il y en a plus dans le corridor de la Manche, qui est le plus fréquenté entre Pasde-Calais et Douvres? Le volume de trafic maritime est très élevé. Est-ce qu'il y a meilleure culture de risque là-bas?

PAR M. ANDREW WEBB:

Oui, selon moi, oui.

Pour l'instant, quelqu'un qui voudrait intervenir sur le fleuve Saint-Laurent, ce serait probablement la Garde côtière qui voudrait intervenir. Mais sauf, ils vont intervenir sauf s'ils pensent que c'est un crime. S'ils pensent que c'est un crime sur le fleuve Saint-Laurent, ils doivent faire appel à la Sûreté du Québec. Donc on passe du fédéral au provincial, déjà assez compliqué.

Après ça, s'ils pensent que le crime, c'est du terrorisme, le terrorisme relève du Solliciteur général du Canada, qui donc revient au fédéral. Et lui, son mandataire, c'est la GRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775

Et ça se passe comment, en Angleterre et en France; de façon radicalement différente, ça aurait l'air de quoi?

PAR M. ANDREW WEBB:

2780

Bien, on va appeler la Royal Navy et puis...

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ça va être tout de suite?

J'imagine. Au Québec, s'il y a une incidence au niveau du fleuve, le poste de contrôle le plus près pour réagir, le poste de réaction rapide est à Halifax. Présentement, notre structure.

2790

Il y a pas de poste de commandement prédéterminé où est-ce que vous avez des représentants Transports Canada, Pêches et Océans, Douane-Immigration, SCRS, GRC, Défense nationale, qui se connaissent, qui ont déjà travaillé ensemble, qui ont leur numéro de téléphone cellulaire, qui peuvent se réunir, regarde, il y a une panique, on peut tu réagir.

2795

Donc le délai de réaction chez nous, selon mon analyse, va être beaucoup beaucoup plus long qu'à d'autres endroits.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800

Est-ce qu'elle est validée par une expérience? C'est-à-dire c'est très intéressant, et je me dois de le dire, parce qu'on a une industrie qui a, selon les observateurs et l'accidentologie disponible à la Commission, quarante (40) ans de pratique maritime, etc., etc., et ça s'est passé dans des périodes où les activités terroristes étaient à leur apothéose, et là, vous venez nous dire, selon moi, j'évalue tout ça, on n'a pas de trace d'accident où ça a démontré une faillite terrible, une défaillance terrible dans le fonctionnement canado-québécois, en termes de sécurité.

2805

Et vous dites, selon moi, comme ça. Alors je vous respecte beaucoup, évidemment, c'est pas ça la question, mais vous nous demandez, évidemment, puisque vous êtes ici, vous nous demandez de tenir compte de ce que vous nous présentez, et ça se peut très bien que ce soit totalement légitime, et d'ignorer une chronologie, un tracé de pratique industrielle de quarante (40) ans, dans des périodes des hauts et des bas de terrorisme comme conflits internationaux assez nombreux.

2815

2810

Et je veux vous accorder ce privilège, absolument, mais j'aimerais – malheureusement, on n'a pas le temps d'approfondir ça – mais je tiens compte de votre position.

PAR M. ANDREW WEBB:

2820

Mais je peux juste répondre, et ça va être une dernière intervention rapide, je suis moimême un officier d'infanterie à la retraite; je suis aussi ancien combattant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825

Ça passe à la retraite très tôt!

Je suis blessé en Bosnie, monsieur, donc je suis un ancien combattant, un nouveau jeune ancien combattant, mais c'est ça la réalité dans laquelle on vit actuellement.

Oui, tout à fait, et je le mentionne dans le dossier, il y a un certain historique de bonne pratique au niveau des transports maritimes.

Mais vous manquez le point majeur, le point majeur du papier n'est pas, est-ce que ça, ça va avoir lieu ou pas. Le point majeur est: Est-ce qu'ils se sont posé la question, c'est quoi la pire chose qui peut nous arriver. Est-ce que nos autorités publiques se sont posé la question, c'est quoi la pire chose qui peut nous arriver.

Et sinon, pourquoi. C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre conclusion est non. La Commission est en train de faire son analyse, l'initiateur du projet a fait des analyses et il a invité un spécialiste en matière de terrorisme, on a entendu la présentation...

PAR M. ANDREW WEBB:

Qui a parlé comme les attaques, et je le mentionne dans le travail, ils attaqueront pas le terminal, c'est pas ça la cible, c'est pas l'intérêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai compris, monsieur Webb. S'il y a des éléments qui manquent dans l'analyse, il faut qu'on tienne compte de ça dans un contexte quand même assez crédible. Sinon, on va tomber dans la psychose américaine.

Si vous aviez été à ma place aujourd'hui, on avait le maire de Everett et le chef de service d'incendie d'Everett, et c'était clair dans leur visage qu'il y a des excès côté Homeland Security, ils se trompent même de cible.

Monsieur Butler nous a dit clairement, il pratique le métier depuis trente (30) ans, que la concentration, pour ne pas l'appeler autre chose, sur les méthaniers, depuis que Homeland Security a été créé, laisse à côté un autre terminal pétrolier avec des choses que, selon son avis professionnel, on peut le contester, qui probablement mérite un encadrement beaucoup plus important que les méthaniers.

2835

2830

2845

2850

2855

2840

2860

2870

Oui, je dis pas le contraire. Mais dites-vous que si on a été capable de prendre un avion en plein vol, le détourner et juste trouver la ville de New York, c'est un fait d'arme incroyable. S'ils ont été capables de faire ça, ils sont capables de détourner un bateau.

2875 PAR LE PRÉSIDENT:

Ah oui.

Mais j'ai devant moi une liste, ici, de dix-sept (17) groupes terroristes, en commençant par le Sentier lumineux, les Forces armées révolutionnaires de Colombie, j'ai les Talibans, j'ai les Tamouls, et je lisais votre papier en me faisant un devoir citoyen d'imaginer exactement lequel de ces groupes aurait intérêt à venir bloquer la voie maritime du Saint-Laurent, et je vous avoue qu'à la lumière d'une lecture incarnée et informée par un contexte, ça m'apparaît très différent. C'est juste ça.

2885

2880

Merci beaucoup, monsieur Webb.

PAR M. ANDREW WEBB:

2890

Merci, bonsoir.

REGROUPEMENT D'APPUI AU PROJET RABASKA

2895

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant le Regroupement d'appui au projet Rabaska, maître Roger Beaudry et monsieur Martin Chouinard, s'il vous plaît.

2900

PAR M. ROGER BEAUDRY:

Et Denis Grenier, aussi.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

On a pris connaissance des éléments de votre présentation, alors allez-y.

PAR M. ROGER BEAUDRY:

2910

Alors monsieur le Président, messieurs les Commissaires, le Regroupement d'appui au projet Rabaska est né en septembre 2005 d'un groupe d'industriels, de commerçants et de professionnels fortement impliqués dans le développement économique régional depuis plus de trente (30) ans.

2915

Ce groupe a été interpellé par la remise en cause, par certains individus, du consensus social bâti d'efforts bénévoles et solidement établi au fil des années dans les deux (2) régions qui ont donné naissance à la ville de Lévis d'aujourd'hui. Ces deux (2) régions-là, c'est les MRC Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière.

2920

Ces MRC regroupaient alors quatorze (14) municipalités et villes qui ont su apprivoiser compromis et consensus dans le respect et la solidarité. Ça vous positionne notre groupement.

2925

C'est dans cet esprit que notre Regroupement de plus d'une centaine d'intervenants a donné son appui au projet Rabaska, non pas pour en faire la promotion mais pour l'examiner avec une approche positive, par une écoute active – je pense que vous savez, monsieur le Président, c'est quoi l'écoute active – une écoute active du promoteur avec la réserve que c'est vous, messieurs les Commissaires, qui aurez à nous confirmer ou exiger du promoteur les questions de sécurité et respect de l'environnement dans le cadre du consensus social établi et solidaire des régions et municipalités auteures de notre Ville de Lévis que madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis, vous a elle-même communiquées au cours des audiences.

2930

Parallèlement à cette approche, compte tenu que nous avions à nous prononcer éventuellement sur le projet, nous avons mandaté monsieur Alain Lapointe, professeur honoraire aux études commerciales, HEC Montréal, économiste, spécialiste des questions énergétiques, de nous donner son point de vue d'expert indépendant sur le projet Rabaska.

2935

Bien qu'on ait discuté du projet à cent quatre (104) personnes, on a considéré qu'il y en avait pas un de nous qui avait toute l'expertise ou qui avait l'expertise requise pour analyser ce projet, donc on s'est retenu les services d'un expert indépendant, qui est à Montréal, qui nous a été référé.

2940

Alors cette étude de plusieurs milliers de dollars a été payée par des industriels et professionnels de notre Regroupement. Malheureusement, à cause du report des audiences au 26 de janvier, monsieur Lapointe a été très déçu, il quittait pour l'Europe pour trois (3) mois, alors il pouvait pas être ici ce soir. On a essayé de voir si on pouvait avoir une audience avant, mais madame Primeau nous a dit que c'était des audiences publiques et que vous pouviez pas vous permettre d'interroger monsieur Lapointe avant.

2945

Alors afin de pallier à ça, monsieur Lapointe a accepté et était très heureux qu'on lui propose d'enregistrer le court vidéo que vous allez avoir tout à l'heure, qui va prendre à peu près

neuf minutes et demie (9 ½), c'est dix (10) acétates qui résument les points principaux de son mémoire, le mémoire de son étude.

2955

Et bien entendu, sur des questions techniques, sur des questions de son expertise, monsieur Lapointe est disponible à ce qu'on le rejoigne par courriel...

PAR LE PRÉSIDENT:

2960

S'il y a besoin ultérieurement.

PAR M. ROGER BEAUDRY:

... et on vous répondra aux questions.

2965

PAR LE PRÉSIDENT:

On va s'assurer juste que le tout passe dans l'espace de quinze (15) minutes, comme ça on pourra avoir...

2970

PAR M. ROGER BEAUDRY:

Ça devrait pas dépasser les gens qu'on a vus ce soir!

2975

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

PAR M. ROGER BEAUDRY:

2980

J'aimerais, avant cette présentation, donner la parole à monsieur Denis Grenier, ex-maire de Saint-Romuald, ex-président de la Société industrialo-portuaire de Québec-Sud, l'un des artisans et aujourd'hui la mémoire du processus de développement de la grande entreprise sur notre territoire de la rive sud, et même Québec, témoin de l'arrivée de Ultramar, du gaz naturel et de la réserve des terrains où se situera le projet Rabaska.

2985

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Grenier, bonsoir.

2990

PAR M. ROGER BEAUDRY:

Suite à cette présentation-là de monsieur Grenier, si vous avez des questions aussi, monsieur Martin Chouinard, suite à la présentation de monsieur Lapointe, monsieur Martin

Chouinard, qui est président de Teknion Roy et Breton, la plus importante entreprise manufacturière de meubles au Canada, complètera sur l'importance du projet pour les entreprises et ceux et celles qui en dépendent.

3000

En terminant, comme nous ne sommes pas des experts indépendants comme monsieur Lapointe, si vous avez des questions, bien, je vous l'ai dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

3005

Alors monsieur Grenier, allez-y.

PAR M. DENIS GRENIER:

3010

Alors monsieur le Président, messieurs les Commissaires, ma présence ce soir, c'est plus un témoignage qu'un mémoire que je viens vous présenter. C'est trente-cinq (35) ans d'implication dans le milieu.

3015

Comme monsieur Beaudry l'a mentionné, j'ai été maire mais j'ai été aussi préfet et j'ai assisté, à ce moment-là, à la création de la nouvelle Société de promotion Québec métropolitain, en même temps de la SPIQ, la Société industrialo-portuaire qui résultait d'Inter-Port.

3020

J'ai assisté aussi, au début des années soixante-dix, à l'implantation, à la naissance et au développement d'Ultramar à Saint-Romuald.

3025

Nous avons tenté fortement, avec tous les intervenants de la rive sud, d'attirer des investisseurs majeurs dans notre région, et toujours, il s'est trouvé des groupes pour faire fuir ces promoteurs. Qu'on se rappelle seulement Les Chaudronneries de France, Picheney, Alumax, Alusuisse et j'arrête la liste. Dès qu'ils se pointaient, les manifestations de tout ordre arrivaient et on les chassait.

3030

Pourtant, ces industries se sont installées dans d'autres régions et les citoyens de ces régions vivent en harmonie avec ces industries, qu'on pense entre autres à Deschambault et l'aluminerie qui est là-bas.

L'harmonie entre le grand gabarit, donc les grandes usines, et la population environnant est possible et les impacts peuvent être positifs. Je donne comme exemple encore Ultramar, parce que j'ai assisté à son développement.

3035

Depuis son installation au début de soixante-dix, cette compagnie majeure a constamment progressé, que ce soit du côté des retombées économiques, emplois directs ou indirects, entrée de taxes municipales de plus de trois millions (3 M\$) par année.

Du côté environnemental, il y a eu beaucoup d'efforts de la compagnie et aussi de grands succès. Encore aujourd'hui, le développement d'un parc ou d'un grand boisé, dont l'accès est acquis pour la population. C'est un parc qui est en développement, d'ici quatre (4) ans sera terminé, qui est reconnu comme une belle initiative par les gens qui s'occupent d'environnement.

3045

Rabaska est une industrie, à mon sens, propre et prometteuse du côté économique et environnemental. Rabaska s'implanterait sur des terrains prévus pour ça depuis plus de trente (30) ans, et surtout acceptée en ce moment par les dirigeants locaux et la population.

3050

a acquis des grands terrains à cet effet, c'est-à-dire pour favoriser l'arrivée du grand gabarit.

En 87-88, Inter-Port est devenue la SPEQM que j'ai dirigée durant onze (11) ans. Les

À la fin des années soixante-dix, la Société Inter-Port, dont je mentionnais tout à l'heure,

3055

études que nous avons fait faire ont démontré que les sites situés du côté sud de la route 132 étaient les plus propices à l'implantation d'un grand gabarit, capacité portante, accès routier, accès ferroviaire et aussi acceptation du milieu.

À notre demande, je dis la SPEQM, à notre demande, la MRC Desjardins, par son schéma d'aménagement, et la Ville de Lévis, par son plan d'urbanisme, ont protégé ce territoire pour l'implantation éventuelle d'une ou de plusieurs industries à grand gabarit.

3060

En 2005, notre Société a cédé à la Ville de Lévis ses terrains au nord de la route 132, d'une grandeur approximative de six millions de pieds carrés (6 M pi²), pour que la Ville puisse en faire un parc régional.

3065

Je disais tout à l'heure qu'Ultramar a toujours été un bon citoyen impliqué dans son milieu, pourquoi Rabaska ne serait-il pas, lui aussi, un bon citoyen et ne participerait-il pas, lui aussi, à l'essor économique, social et même récréatif de la collectivité lévisienne et de ses voisins et voisines.

3070

Si on lui ordonne de déguerpir, qu'arrivera-t-il par la suite. Ça fait plus de trente (30) ans que l'on dit non.

Lors du Sommet économique régional de 88, ce projet de grand gabarit a été classé deuxième et obtenait un passeport qui était désiré de toute la région; quand je dis "passeport", c'est sans aucune contestation du milieu régional. Le deuxième. Qui a été retenu comme premier projet à recevoir ce passeport, c'était le projet de gaz naturel.

3075

Alors c'est tout comme témoignage, je suis prêt à répondre à des questions s'il y en a.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

D'accord.

Moi, juste une question rapidement, monsieur Grenier, c'est justement ça la question, maintenant on se connaît, alors on peut citer les noms, monsieur et madame Lavoie, madame Melançon, docteur Levasseur, monsieur St-Laurent, tant d'autres, ils nous disent, bien justement, c'est-à-dire si Ultramar était à refaire aujourd'hui, il serait jamais fait, il serait jamais fait là, on n'aurait jamais trouvé un site là où il est maintenant.

3085

Et selon les normes d'aménagement de territoire, selon les normes environnementales, etc., etc., on peut pas utiliser un exemple des pratiques des années soixante, fin des années soixante, pour guider la démarche collective en matière d'aménagement de territoire pour ce qui est des installations industrielles aujourd'hui.

3090

Alors qu'est-ce que vous diriez, vous, avec l'expérience que vous avez, monsieur Grenier, en réponse à cette question. Parce que c'est là la question que les gens se posent.

3095

PAR M. DENIS GRENIER:

Bon, la question, cette question-là, on se l'est posée régulièrement. Mais il faut toujours se mettre dans le contexte où ça se produit et l'évolution qui arrive ou qui suit tout ça.

3100

J'ai dit, à un moment donné, qu'Ultramar avait évolué et s'était adaptée aux techniques modernes. Juste côté environnemental, et je reste pas tellement loin d'Ultramar, par la rivière c'est tout proche, au début, il y avait des senteurs, il y avait certains bruits. Il y en a plus de senteurs. Donc, on peut pas reprocher maintenant à Ultramar...

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a amélioration.

PAR M. DENIS GRENIER:

3110

Bien oui, il y a eu amélioration. Dans le temps, il y avait disons des limites qui étaient acceptées, qui sont différentes aujourd'hui. Mais quand on s'approche, et on modifie, et on s'améliore, ça fait en sorte que ça peut être acceptable.

3115

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. DENIS GRENIER:

3120

C'est sûr que j'enlèverai pas le quai d'Ultramar, c'est une chose, mais il y a des accommodements.

PAR LE PRÉSIDENT:

3125

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3130

Dans votre déclaration, vous avez mentionné les caractéristiques pour les industries de grand gabarit, vous avez rien dit sur le portuaire; vous avez parlé du ferroviaire, du...

PAR M. DENIS GRENIER:

3135

3140

3145

3150

3155

La Société que j'ai présidée durant onze (11) ans, c'était le développement portuaire, industriel et portuaire, et les terrains qui étaient protégés se situaient dans le contexte d'accès à un port, d'accès à des quais, et il y a eu des endroits qui avaient été même pointés pour justement arriver à fournir, à permettre ces sites, ces ports, ces quais.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Donc selon vous, entre MIL Davie jusqu'aux lignes d'Hydro, c'est une zone où le développement portuaire pourrait se faire facilement?

PAR M. DENIS GRENIER:

Je le crois, parce que la limite de profondeur de quinze mètres (15 m) est très près de la rive.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et il n'y a pas de considérations communautaires, en termes de résidences, etc., etc., qui militeraient contre ça, selon vous, actuellement?

PAR M. DENIS GRENIER:

Bon, les terrains que l'on détenait, la Société industrialo-portuaire, les six millions de pieds carrés (6 M pi²) se trouvaient du côté nord de la route 132, entre la route 132 et le fleuve. Cette partie-là est toujours non bâtie.

3160

Nos voisins, c'était la société Irving, qui détenait au moins les mêmes grandeurs, et qui a été, du moins en grande partie, donnée aussi ou vendue à la Ville de Lévis. Ça aussi, c'est désert; il y a peut-être quelques maisons en bordure de la route, mais c'est tout.

C'est de biais avec les terrains que Rabaska entend se servir.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3170

Et donc par exemple, parce que j'avais posé la question, je ne sais plus à quel intervenant, mais concernant la possibilité d'avoir des porte-conteneurs et tout ça, entre MIL Davie et Rabaska, bon, on avait eu une réponse comme quoi construire un quai, c'est assez cher, mais à part la considération purement de construire, pour vous, c'est une zone propice qui pourrait se développer.

3175

PAR M. DENIS GRENIER:

Oui, absolument. Et en plus avec cette zone, avec cette partie ou zone tampon que serait le parc régional, ça ajoute justement à cet argument.

3180

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Alors maître Beaudry, on vous écoute pour la suite.

PAR M. ROGER BEAUDRY:

3190

Voulez-vous qu'on aille pour un petit vidéo?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y!

3195

PRÉSENTATION DE MONSIEUR ALAIN LAPOINTE SUR VIDÉO

PAR LE PRÉSIDENT:

3200

Maître Beaudry.

PAR M. ROGER BEAUDRY:

J'inviterais monsieur Chouinard à faire son témoignage.

3205

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute, monsieur Chouinard.

PAR M. MARTIN CHOUINARD:

Merci. Ça va peut-être être un son de cloche un peu différent de ce qu'on a entendu jusqu'à maintenant ce soir. Vous savez, c'est sûr que j'ai le malheur d'être un homme d'affaires, par contre vous savez, ma préoccupation, c'est quand même de m'occuper de la pérennité de mon entreprise, la création d'emplois et le développement économique.

Je suis président d'une compagnie, Teknion Roy et Breton, j'ai neuf cents (900) employés, j'opère cinq (5) usines; on œuvre dans le secteur manufacturier, on fait la conception, le design et la fabrication de mobiliers de bureau, livraison en Amérique du Nord.

Ce soir, je veux pas commenter le rapport de monsieur Lapointe, je pense qu'on vous a remis le rapport au complet, il est très explicite sur l'ensemble des avantages, l'ensemble des retombées économiques du projet Rabaska, et surtout sur l'importance d'accepter un projet aussi mobilisateur pour le futur de notre région.

Vous savez, normalement, les gens d'affaires, on fait partie de la majorité silencieuse, on n'apparaît pas, on est discret, on s'implique pas dans des combats comme celui-là. Par contre, avec Rabaska, il y a eu tellement de choses qui ont été dites, tellement de sentiments qui ont été déversés sur la place publique, je pense qu'on se sent, en tant qu'administrateur et en tant qu'homme d'affaires, on se sent un peu interpellé dans nos valeurs sociales.

Le Regroupement d'appui populaire, c'est un groupe qui s'est créé naturellement, une centaine de chefs d'entreprise. Dans ce groupe-là, il y a environ cinquante (50) entreprises qui représentent minimum cinq mille (5000) familles, création de cinq mille (5000) familles.

Ce sont des gens, des hommes, des femmes d'affaires résidents de Lévis qui comprennent très bien les peurs, qui comprennent les frustrations de certains, qui comprennent les attentes. On comprend tout ça, on vit dans Lévis, on a les mêmes préoccupations. On aime la nature et on aime le monde, et on aime le monde heureux. Et on est perturbé par tout ce qui se passe actuellement.

Cependant, ce sont ces gens-là, les cent (100) personnes qui sont dans ce comité, ce sont des gens d'affaires de Lévis qui ont à cœur le développement économique de la région, et ils se sentent concernés par le projet Rabaska. Et aucune des personnes qui fait partie de ce groupe-là n'a d'intérêt dans Rabaska, à quelque point de vue que ce soit.

Ça fait qu'on peut se demander pourquoi on supporte le projet Rabaska, oui, en tant qu'industriels, on est plusieurs, dans les cinquante (50), on est plusieurs qui sommes des utilisateurs de gaz naturel, et en tant qu'utilisateurs de gaz naturel, on est très inquiet des approvisionnements du gaz naturel à Lévis, parce qu'il faut pas oublier que le gazoduc, il arrête à Lévis. Et quand on est dans une fin de ligne, dans un gazoduc, on est les derniers livrés, on est les premiers à manquer de gaz. L'approvisionnement est toujours incertain et les coûts fluctuent

3220

3210

3215

3225

3230

3235

3240

3250

très rapidement en fonction de la demande. S'il y a plus de demande en Ontario, plus de demande ailleurs, les prix fluctuent.

3255

Et tout le monde sait bien que dans l'Ouest canadien, il y a un boum économique, il y a une demande excessivement croissante de tout le gaz naturel, à cause de la construction qui se fait là-bas et principalement à cause de ce qui se passe pour les pétrolières, pour aller chercher le pétrole, ils ont besoin d'énormément de gaz naturel.

3260

Et on sait bien que les réserves de gaz naturel de l'Ouest canadien, elles s'épuisent rapidement.

3265

Vous savez, au départ, moi j'avais juste deux (2) usines, Saint-Vallier, Montmagny. J'avais des problèmes. Pour continuer mon expansion, j'avais besoin de réduire mes coûts et de m'améliorer au niveau environnemental. C'est pour ça qu'on a choisi, et je suis accrédité ISO 14001, et j'ai toujours l'obligation de m'améliorer au point de vue environnemental. C'est la raison pour laquelle on a choisi d'implanter nos usines à Lévis et de continuer notre développement dans Lévis, à cause du gaz naturel.

3270

C'est pas la seule raison. C'est sûr que j'ai construit trois (3) nouvelles usines à Lévis, qu'est-ce qu'on a regardé d'abord, c'est la proximité des services, la disponibilité de la main-d'œuvre, être proche des cégeps, être proche de l'université, et également pour avoir le gaz naturel comme source d'énergie pour opérer mes usines.

3275

Depuis 99, à Lévis on n'avait rien, on a cinq cents (500) nouveaux employés, trois (3) usines. Un nombre important de ces employés-là travaillent au niveau de la recherche et développement, au niveau de veille stratégique et veille technologique. Mon entreprise, ça fait pas rien que profiter de la main-d'œuvre, ça forme du monde, ça engage des compétents, ça fait grandir des gens compétents et ça amène du développement humain et du développement économique pour le futur.

3280

Tous mes immeubles sont chauffés au gaz naturel. Dans nos procédés technologiques, nos procédés manufacturiers, le plus possible on utilise le gaz naturel. Pourquoi, à cause des économies très importantes et aussi parce que toutes les technologies qui fonctionnent au gaz naturel coûtent beaucoup moins cher.

3285

Et puis en tant que consommateur, oui, on a des systèmes pour ne pas polluer. C'est sûr, on crée d'autres investissements, on est très fier de tout ce qu'on fait au niveau environnement.

3290

Et aussi, nous autres, on se dit qu'en consommant moins d'électricité, on permet à Hydro-Québec de vendre à d'autres entreprises ailleurs et d'en faire des profits. Mais c'est surtout le fait qu'en sait qu'en vendant de l'électricité ailleurs, Hydro-Québec, sur d'autres marchés, la demande pour des énergies beaucoup plus polluantes réduit.

Une entreprise, pour survivre, ça doit être compétitif, ça doit être efficace, ça doit être rentable. Et c'est pas juste pour enrichir son président, c'est pour enrichir la société.

Dans un avenir prévisible, les coûts des matières premières vont être partout les mêmes dans le monde entier; dans un avenir prévisible, les salaires vont être équivalents dans le monde entier. La compétition – à l'heure actuelle, c'est sûr, c'est avantageux de s'en aller en Chine, c'est avantageux de s'en aller ailleurs, sauf que les matières, les prix augmentent partout et les

salaires, l'augmentation des salaires va s'en venir.

C'est quoi qui va faire la compétition dans nos usines, c'est la compétence de nos employés, l'ingéniosité de nos employés et l'énergie. Parce que dans la plupart des pays dans le monde, ils auront pas d'énergie, ils ont peu d'énergie, ils ont pas l'énergie suffisante.

J'opère également certaines usines en Chine, et très souvent, elles sont arrêtées parce qu'il y a pas d'énergie. Ici, on a la chance d'avoir un service de gaz naturel, on a la chance de fournir ce service-là à des futures entreprises pour mieux compétitionner dans le monde et aussi créer la richesse collective pour le Québec.

Vous savez, une entreprise, ça vit pas tout seul et ça a des retombées économiques. Et on a une responsabilité sociale, on est des contributeurs, au niveau social.

Nous devons faire comme nos prédécesseurs, comme monsieur Grenier; ils se sont battus, dans le temps, pour des infrastructures, ils se sont battus pour le gazoduc. C'est grâce à lui si on est ici, parce qu'on serait peut-être pas à Lévis s'il y avait pas de gaz naturel à Lévis.

C'est ce qui a permis à une entreprise comme la mienne d'y créer la richesse collective. Vous savez, cinq cents (500) emplois directs à Lévis, deux cent cinquante (250) emplois indirects, j'achète pas juste à Lévis mais mes retombées économiques, à moi tout seul, comme entreprise, c'est trente millions (30 M\$) à Lévis, juste mes trois (3) usines de Lévis, c'est trente millions (30 M\$) par année que je donne dans l'économie locale. Juste une petite entreprise encore, il y en a une centaine d'autres comme ça, on a dit trois cent seize (316) dans la région.

En tant que citoyen soucieux du développement économique...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Chouinard, effectivement, trois cent seize (316) dans la région, la région étant Chaudière-Appalaches?

PAR M. MARTIN CHOUINARD:

C'est la grande région Chaudière-Appalaches.

3310

3300

3305

3315

3320

3325

3330

PAR M. DENIS GRENIER:

3340

Y inclut le corridor de la Beauce, Bellechasse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3345

3350

3355

Ça va, continuez.

PAR M. MARTIN CHOUINARD:

Ça fait qu'en tant que citoyen soucieux du développement économique de notre pays, on n'a pas le droit de laisser passer un projet comme Rabaska. Sauf qu'on comprend la problématique, on comprend les craintes de tout le monde, et on n'aime pas ça, on n'aime pas ça.

Cependant, il va sans dire que le promoteur a le devoir de respecter toutes les règles de santé, de sécurité, de normes environnementales et aussi, il a le devoir de dédommager les gens qui sont lésés dans leurs droits.

Mais je pense qu'il faut également penser que la richesse arrive pas toute seule, et que ça prend des éléments moteurs.

3360

Merci de votre patience.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

Merci, monsieur Chouinard.

Allez-y, maître Beaudry, vous avez d'autre chose à ajouter?

PAR M. ROGER BEAUDRY:

3370

Si vous avez pas de question, j'aimerais juste rajouter deux (2) petits mots.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375

Oui, allez-y.

PAR M. ROGER BEAUDRY:

3380

Vous avez compris, dans l'introduction, que notre région origine d'un processus de consensus qui s'est développé et de solidarité entre quatorze (14) villes, deux (2) régions. Si je vous demandais aujourd'hui, c'est où la région Laporte, est-ce que vous seriez capable de me le

dire? Bien ça, c'était à la tête des ponts, et c'était un no man's land. À l'époque, en 78, ça avait à peu près quinze mille (15 000) de population.

3385

Aujourd'hui, quand ça a fusionné, les deux (2) villes, je pense qu'il y avait un peu plus de population dans les Chutes-de-la-Chaudière que dans Lévis, et toutes ces villes-là ensemble ont toujours appris à travailler, avec le temps, en concertation.

3390

Donc ce que je voudrais vous dire en terminant, c'est qu'aujourd'hui, le BAPE, avec tout le respect que je vous dois, vous avez un travail à faire, mais vous avez un travail qui doit tenir – parce que vous intervenez aujourd'hui dans, comment je dirais, dans un processus et un modèle de concertation qui s'est développé au fil des années, et vous pouvez pas l'ignorer – vous devez tenir compte que l'ensemble de la région est solidaire, avec la Beauce, même en descendant. Merci.

3395

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, monsieur Grenier, maître Beaudry, monsieur Chouinard. Très apprécié, merci.

3400

Oui, monsieur Grenier.

PAR M. DENIS GRENIER:

3405

J'ai avec moi probablement le seul rapport qui demeure de la Société industrielle et portuaire, les autres dossiers ont été déposés aux Archives nationales lorsque la Société a été dissoute.

Si jamais ce document vous intéresse...

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça nous intéresse d'avoir une copie, et madame Primeau se fera plaisir d'organiser ça avec vous, en arrière de la salle.

3415

PAR M. ROGER BEAUDRY:

Voulez-vous garder le vidéo?

3420

PAR LE PRÉSIDENT:

Absolument. Et madame Primeau va vous dire comment. Merci.

PIERRE MORENCY

PAR LE PRÉSIDENT:

3430

J'invite maintenant monsieur Michel Pouliot, s'il vous plaît. Pardon, excusez-moi, je me suis trompé, il y a monsieur Morency avant vous. Mes excuses, monsieur Pouliot.

Monsieur Pierre Morency. Bonsoir monsieur Morency.

PAR M. PIERRE MORENCY:

3435

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs, bonsoir.

3440

C'est à titre de résident de Sainte-Pétronille que je me présente devant vous ce soir. Je serai bref, réellement bref; comme disait un ancien maire de la Ville de Québec, je serai bref mais je serai court!

PAR LE PRÉSIDENT:

3445

Intéressant!

PAR M. PIERRE MORENCY:

3450

Depuis quarante (40) ans, je construis une œuvre littéraire qui, au cours de mes recherches, m'a conduit à étudier de très près certains milieux naturels du Québec, en particulier ceux de Québec, de l'île d'Orléans et de la côte du sud.

3455

Je connais la diversité vitale, les richesses cachées de ces milieux, et depuis longtemps je suis conscient de l'extrême fragilité de tous les habitats riverains du Saint-Laurent.

3460

Nous vivons dans un coin du monde qui, avant d'être ce terrain convoité d'exploitation industrielle, avec des promesses de manne qui se dissiperont rapidement, un coin du monde qui est d'abord et avant tout un milieu de vie auquel toute une population humaine s'identifie étroitement, et qui est devenu avec les siècles un patrimoine collectif que nous envie le monde entier.

3465

Voici à mon avis pourquoi le projet Rabaska, s'il se réalisait, serait non seulement une erreur mais une véritable catastrophe sur le plan naturel, culturel et humain: alors qu'existent d'autres lieux moins dangereux, moins menaçants, où le promoteur pourrait implanter son terminal méthanier, si tant est qu'il soit nécessaire, il n'existe qu'une seule ville de Québec, une seule île d'Orléans, un seul site offrant ce caractère exceptionnel, célébré depuis quatre (4) siècles par ses habitants et par des visiteurs venus de tous les horizons.

On sait aujourd'hui qu'on peut remplacer le gaz naturel comme source d'énergie, on sait qu'on peut remplacer un terminal et des installations de stockage, mais jamais on ne pourra remplacer l'équilibre, la beauté, la majesté, la valeur, la richesse humaine d'un site comme le nôtre. Un paysage comme celui-là est unique au monde. Il s'est inscrit peu à peu dans notre culture, dans ce subtil et mystérieux rapport entre un territoire et une population.

3475

Dans ce paysage, nous lisons notre histoire, nous reconnaissons notre présence au monde, nous bâtissons ensemble un avenir ouvert à tous. Un peuple crée ses paysages qui, à leur tour, le façonneront.

3480

Et pour cette raison, j'affirme que ce site est pour nous plus important que le pain parce qu'il ne peut, lui, s'il est altéré, être remplacé. J'emprunte cette formule au poète René Char qui s'est battu, il y a plus de cinquante (50) ans, contre l'implantation d'une installation militaire sur le plateau du Larzac. Et il a gagné.

3485

À propos de paysages, justement, brièvement, parce que monsieur le Commissaire Paré en a parlé après-midi, il a posé des questions fort pertinentes, il ne faut pas confondre paysages et simples caprices de la nature. Les paysages ne sont plus perçus, aujourd'hui, comme des panoramas plus ou moins pittoresques pour amateurs de cartes postales, et le décor naturel est vraiment essentiel à la vie.

3490

Comme en fait foi d'ailleurs une petite anecdote, la petite anecdote suivante, ramenonsnous en 1996, au moment de la catastrophe diluvienne du Lac-Saint-Jean, Radio-Canada avait
diffusé une courte entrevue avec une jeune enfant, petite fille de dix (10) ans, fort attachante et
intelligente, qui nous racontait ce qui s'était passé quand elle était retournée sur les lieux où elle
habitait, lieu complètement disparu et détruit, et elle a dit, elle a prononcé un mot extraordinaire,
elle a dit: Et tout à coup, je me suis vue complètement "dépaysagée". Elle voulait dire
dépaysée, mais son erreur était quand même extraordinaire. Je me suis vue "dépaysagée".

3495

Et je pense qu'il ne faut pas être "dépaysagé", parce que les paysages sont aussi des valeurs tangibles. Bon, nous y sommes! Il ne resterait pour cela qu'à les transformer en chiffres monétaires pour évaluer leur importance économique, puisque c'est le seul langage qui semble émouvoir maintenant.

3500

Dans le Ottawa Citizen du 1^{er} février dernier, on lit une nouvelle à propos des projets de développement sur le fleuve Mackenzie, et le Canadian Boreal Initiative a déclaré ceci: Les biens écologiques et les services rendus par la nature sont dix (10) fois plus importants, au plan de l'économie sociale, que les revenus générés par les installations énergétiques.

3505

Je propose alors que des actuaires sérieux, de concert avec des biologistes et autres spécialistes imaginatifs, calculent la valeur monétaire des quelques éléments suivants, par exemple la biodiversité du fleuve, des rives et des espaces riverains, signe de piastre là-dessus; la réintroduction, qui est déjà amorcée, de certaines espèces de poissons dans le Saint-Laurent,

le bar rayé, l'éperlan, etc.; l'observation de la nature, qui est en passe de devenir une forme de loisir offerte vraiment à toutes les catégories de personnes et à tous les âges, surtout avec le vieillissement de la population, ça va devenir considérable. D'ailleurs, il y a soixante-dix millions (70 M) d'Américains qui se déclarent observateurs d'oiseaux, il y en a deux millions (2 M) au Canada, et ce nombre s'accroît de plus en plus.

3515

Ces gens-là, en plus, ils voyagent. Et j'ai rencontré un peu partout, au bord du fleuve, des gens qui venaient de Philadelphie, de Long Island, qui viennent voir une espèce d'oiseau, un pic à tête rouge par exemple à Percé, il y a quelques années, une chouette laponne au Cap-Tourmente. Il y a des gens qui viennent voir une toute petite espèce de plante poussant sur la rive du Saint-Laurent, tout près de l'endroit où serait installé le projet Rabaska, l'érigéron de Provencher, plante rare, que viennent voir des amateurs de botanique qui viennent de partout en Amérique.

3525

3520

Donc il y a de gros dollars qu'on pourrait mettre sur ces réalités du paysage. Encore une fois, on pourrait chiffrer les activités de pêche, de chasse. L'importance extraordinaire d'une simple tourbière, on en a parlé tout à l'heure; on peut pas s'imaginer à quel point c'est important, une tourbière, dans un milieu naturel.

3530

Je sais qu'on se moque des personnes qui en ont parlé, devant vous, même. Et ce sont des filtres naturels extraordinaires qui pourraient empêcher des catastrophes advenant des pluies importantes, comme on en prévoit d'ailleurs dans les années à venir.

3535

Chiffrer, encore une fois, l'attrait des paysages naturels, la valeur économique considérable d'un site patrimonial célèbre à travers le monde comme celui de Québec, les infrastructures touristiques et les multiples activités qui y sont reliées, la valeur inouïe d'un lieu où on peut respirer un peu d'air pur, et quoi encore, etc.

3540

Nous atteindrions ainsi des montants à hauteur de milliards qui, par comparaison, feraient pâlir le mirage des huit cent quelques millions promis par le promoteur Rabaska.

3545

Autre chose, la réalité des changements climatiques et le lien direct entre notre consommation effrénée d'énergie fossile et le réchauffement de la planète ne font plus aucun doute pour la plupart des scientifiques libres. Des études nombreuses et non contestables insistent de plus en plus sur la nécessité où nous sommes d'utiliser des sources d'énergie renouvelables et non polluantes.

3550

Comme l'écrit le spécialiste américain du climat Jerry Mahlman: The smoking gun is definitively lying on the table as we speak. Ai-je besoin de traduire?

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, ce n'est pas nécessaire.

PAR M. PIERRE MORENCY:

3555

Notre conscience écologique, et c'est là que je veux en venir, qui à mon avis est notre chance de survie, notre conscience écologique est très récente et elle se forme avec beaucoup de lenteur et énormément de difficulté. Et les pouvoirs politiques, en donnant leur aval à ce projet, risquent de bafouer les acquis de cette prise de conscience et de ruiner notre droit à une vie saine et sécuritaire, à l'abri des grandes nuisances.

3560

Merci beaucoup de votre attention, et je me suis promis d'être bref et court, je tiens ma parole.

3565

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Morency. Des chouettes laponnes, vous avez dit? Moi, je suis amateur de toutes les choses laponnes, alors là, je vais chercher.

3570

PAR M. PIERRE MORENCY:

Bien oui, c'est une grande chouette qui descend de l'Arctique en hiver, d'ailleurs. Oui, oui et dont certaines – enfin, voilà! Laponne, oui, oui.

3575

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste la question de l'évaluation de la valeur monétaire de la nature, la question a été évoquée à plusieurs reprises, et il y a des méthodes mêmes utilisées pour ça, et c'est un fait que ces méthodes sont sous-utilisées.

3580

Et dans la mesure où le projet ou un projet pourrait porter atteinte à la biodiversité, ça pourrait se faire, tout à fait.

3585

Le problème, et madame Lamoureux l'a évoqué, elle a évoqué ces méthodes, madame Louchart a évoqué ces méthodes, le problème, ces systèmes d'évaluation de la valeur monétaire des services naturels, des milieux naturels, sont utiles pour comparer certaines choses, mais le problème, ce n'est pas des valeurs monétaires qui rentrent dans la circulation. C'est ça l'interface difficile à franchir sociologiquement parlant.

3590

On peut avoir une forêt ou une tourbière qui a une valeur qui pourrait être évaluée de façon monétaire, en termes de services, et elle ne paie pas les salaires des travailleurs de monsieur Chouinard. Vous voyez.

3595

Alors leur utilisation, ce sont des méthodes très importantes pour évaluer à sa juste valeur la perte de valeur d'usage et de jouissance de monsieur Allard ou de monsieur Lambert,

mais elles ne répondraient pas à monsieur Chouinard. Alors je voulais juste mettre ça dans son importance relative.

PAR M. PIERRE MORENCY:

3600

Oui, oui, je vous comprends très bien. Et j'imagine que vous avez aussi compris que j'évoquais ces questions, enfin, sur un plan un peu symbolique aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3605

3610

Compris, tout à fait, tout à fait.

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui, vous avez décrit la grande valeur du système écologique de façon générale, mais en même temps, le promoteur, lui, a la prétention de peu ou pas nuire à ce système par des impacts relativement modérés ou atténués, au mieux.

3615

Et donc, quelle est votre réaction par rapport à ça. Parce que bon, vous avez justement mentionné la valeur globale du système dans lequel on se trouve, et qu'est-ce que vous pensez de la modification marginale ou pas de ce milieu de vie, en termes d'impacts aux prétentions du promoteur, de l'étude d'impact.

3620

PAR M. PIERRE MORENCY:

Monsieur le Commissaire, je sais pas si je vais répondre exactement à votre question, mais je vous dirais que lorsque j'ai pris connaissance de la propagande du promoteur qui nous a été distribuée dans nos domiciles...

3625

PAR LE PRÉSIDENT:

On va l'appeler la publicité, l'information, s'il vous plaît.

3630

PAR M. PIERRE MORENCY:

3635

Oui, c'est ça. Une chose, j'ai noté tout de suite une chose, et je ne suis pas le seul à l'avoir fait, que les photos étaient immensément truquées, et qu'il y avait là un montage absolument inadmissible, qui nous montrait tout à coup, dans un paysage que nous connaissions fort bien, auquel nous sommes habitués, moi j'y suis habitué depuis soixante-quatre (64) ans, je suis né de l'autre côté, juste à côté d'ailleurs, je suis à Lauzon qui est devenue Lévis, qui a été phagocytée par Lévis il y a quelques années, c'est là que je suis né, bon, je le connais, je

connais le paysage et tout à coup, je vois sur une photo ce paysage avec des tout petits bateaux, une petite jetée, etc. Bon, il y a un mensonge considérable.

3645

Et je me souviens très bien, parce que mon père, et un de mes frères y a travaillé, à la construction d'Ultramar, et à l'époque, bon, on parlait, on commençait à penser un petit peu aux questions de la nature, écologie, et on disait, il y a rien, c'est une toute petite chose, et puis tout ça, les champs, les bois, ça va continuer à être comme c'est maintenant, enfin comme c'était à l'époque. On voit ce que c'est devenu aujourd'hui!

Donc moi, je n'ai aucune espèce de confiance.

3650

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci beaucoup, monsieur Morency.

PAR M. PIERRE MORENCY:

3655

Je vous en prie!

PAR LE PRÉSIDENT:

3660

Très utile.

MICHEL POULIOT

3665

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Michel Pouliot, s'il vous plaît. Et cette fois-ci, c'est la bonne!

3670

Vous voyez qu'on a une longue soirée, je vous admire, franchement. Alors monsieur Pouliot, bonsoir.

PAR M. MICHEL POULIOT:

3675

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Merci de m'accorder un peu de votre temps précieux, vous me laissez m'exprimer sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

3680

Avant de commercer, il me faut souligner le fait qu'en dépit de mon association avec plusieurs organismes et institutions professionnels dont l'Association des pilotes maritimes du Canada, que je préside depuis les vingt-quatre (24) dernières années, je m'exprime ici à titre

personnel et ce, uniquement sur l'aspect navigation du projet Rabaska. C'est important de le mentionner.

3685

Mon appréciation personnelle du dossier puise son fondement à trois (3) sources distinctes mais complémentaires. Tout d'abord, il me semble indispensable de souligner la valeur inestimable que possède à mes yeux le fleuve Saint-Laurent. Comme beaucoup de résidents de la région, ma famille vit ici depuis des générations. Dans mon cas, je suis né sur l'île d'Orléans où je possède toujours une résidence, où je suis né, en plus de mon domicile à Québec.

3690

Et comme mon père avant moi, et mon grand-père, j'ai toujours vécu par et pour le fleuve Saint-Laurent. Je suis aussi très fier d'ajouter que mes deux (2) fils perpétuent aujourd'hui la flamme. Il n'est donc pas difficile de comprendre pourquoi la sécurité de la navigation et l'intégrité du fleuve ont toujours été au cœur de mon engagement personnel et professionnel.

3695

À cet égard, et c'est là ma deuxième source de réflexion, mon expérience comme pilote maritime dans la région du Bas-Saint-Laurent est particulièrement pertinente pour me permettre d'apprécier si le passage de navires méthaniers est susceptible de s'effectuer d'une manière qui rencontre les plus hautes exigences en matière de sécurité.

3700

Au cours des plus de quarante (40) dernières années, où j'ai œuvré comme pilote dans la région, j'ai guidé plus de trois mille (3000) navires de tous les types et dans presque toutes les conditions imaginables. Je suis donc particulièrement familier non seulement avec le fleuve luimême mais aussi avec les conditions climatiques affectant la navigation, ainsi qu'avec la vaste gamme de navires descendant ou remontant le fleuve, vingt-quatre (24) heures par jour, l'année durant.

3705

3710

Bien qu'aucun navire méthanier n'ait encore effectué de passage dans la région, il est essentiel de tenir compte du fait que des navires de dimensions similaires, et ayant des caractéristiques de manœuvrabilité tout à fait comparables, sont présents dans nos eaux depuis longtemps et y naviguent sans incident. En fait, des navires aux dimensions beaucoup plus considérables transitent dans la circonscription sur une base régulière et ce, de manière hautement sécuritaire.

3715

D'un point de vue professionnel, il n'y a pas de raison pour penser que le passage d'un navire méthanier présentant des caractéristiques similaires ne s'effectue également d'une manière sécuritaire.

3720

Ce point de vue est d'ailleurs renforcé par mes discussions, et c'est là ma troisième source me permettant d'apprécier le projet, avec mes collègues pilotes provenant de dizaines de pays membres de l'Association internationale des pilotes maritimes, basée à Londres, et que j'ai eu l'honneur de présider pendant douze (12) ans. Mes collègues m'ont ainsi confirmé que la

navigation en provenance ou à destination de terminaux méthaniers s'effectue, à toutes fins pratiques, sans incident et ce, depuis des décennies.

3730

J'aimerais d'ailleurs rappeler à cet égard les propos formulés en 2005 par l'amiral Efthimios Mitropoulos, secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, auprès de laquelle je suis membre de la délégation canadienne, ses commentaires étaient à l'effet, et je traduis, que pour ce qui est du transport international du gaz naturel liquéfié, le secteur peut se targuer d'une performance des plus enviables en matière de sécurité, sans aucun accident majeur au cours des quarante (40) dernières années et ses quarante mille (40 000) voyages et plus qui ont été effectués.

3735

C'est donc sur la base de l'ensemble de ces éléments que je me suis plongé dans l'examen du dossier du projet Rabaska.

3740

À cet égard, je dois dire avoir noté avec intérêt les initiatives mises de l'avant par l'initiateur du projet. Je trouve extrêmement louable et rassurant que celui-ci aille au-delà de ce que je considère être un projet sécuritaire, et démontre ainsi son engagement à faire tout ce qui est raisonnablement possible pour assurer la sécurité des opérations.

3745

Le Saint-Laurent est un fleuve puissant et qui peut être dangereux; naviguer sur ses eaux ne peut jamais être pris à la légère. En tant qu'un des pilotes ayant servi le plus longtemps sur le fleuve, je suis d'avis que le projet mis de l'avant est conforme aux standards de sécurité les plus hauts. Je n'aurais personnellement aucune hésitation à piloter un navire méthanier sur le fleuve, et à faire en sorte que son passage se fasse sans incident.

3750

Je vous remercie et je suis à votre disposition pour répondre à toute question, malgré le fait qu'il se fasse très tard.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Pouliot.

3755

En ce qui me concerne, juste une question. J'imagine que vous avez été avec nous quand j'ai eu l'échange avec monsieur Andrew Webb, à propos de la sécurité de navigation, etc.

PAR M. MICHEL POULIOT:

3760

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

3765

Et selon lui, quand je lui ai posé la question, son analyse s'appliquerait aux bateaux actuels qui assurent la desserte pour Ultramar, il a dit, non c'est pas pareil, parce qu'un méthanier pourrait bloquer la voie maritime.

3770

Alors selon vous, il y a des bateaux de même gabarit, qui ont les mêmes dimensions, la même capacité, qui pourraient se prêter aux mêmes usages nocifs qu'a informé toute la présentation et qui inquiètent monsieur Webb.

Est-ce que cette situation existe déjà, donc le potentiel est là, aujourd'hui?

3775

PAR M. MICHEL POULIOT:

Vous savez, monsieur le Président, les mesures qu'ont prises les pilotes, avec l'expérience à la venue des premiers super méthaniers, qui datent des années soixante-dix, ont évolué avec la taille des navires et avec leur tirant d'eau important. Et ça s'est fait toujours avec le respect des conditions météo, d'abord.

3780

PAR LE PRÉSIDENT:

3785

En fait, non, monsieur Webb parlait plutôt de la possibilité d'un commando terroriste qui prenne le contrôle d'un méthanier et qui le place de façon à bloquer l'artère commerciale qui va jusqu'au cœur du continent, dans un plan terroriste, si on peut dire ça.

Alors ma question, est-ce qu'il y a déjà des bateaux de même gabarit qui pourraient se prêter à ce genre de complot, actuellement, qui sillonnent le fleuve.

3790

PAR M. MICHEL POULIOT:

Au fond, les porte-conteneurs qui ont le même gabarit, qui se rendent jusqu'à Montréal...

3795

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils pourraient se prêter...

3800

PAR M. MICHEL POULIOT:

... pourraient très bien se prêter aux mêmes usages.

Vous savez, nous montons à bord de ces navires-là plusieurs heures avant même qu'on approche la traverse nord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3810 PAR M. MICHEL POULIOT:

Et vous savez, j'ai aussi compris le quatre-vingt-seize (96) heures et le premier contact, mais vous savez, le premier contact n'est pas le contact le plus important. On sait déjà, avec le ISPS Code, au niveau international, que déjà, tous les membres d'équipage qui sont à bord de ces navires-là sont connus, reconnus, et les mesures de sécurité ont été prises au port de chargement et ainsi de suite. Alors pour les mesures côté sécurité, ça se fait.

Vous savez, lorsque je monte l'échelle d'un navire, tous les navires, et j'arrive tout de suite en haut de l'échelle de pilote, je dois m'identifier immédiatement...

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais on parle encore, le scénario présenté concernant un commando terroriste.

PAR M. MICHEL POULIOT:

Non, absolument pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3830

3835

3840

3815

3820

3825

Très bien.

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui, vous avez mentionné que justement, comme pilote, vous auriez pas de problème et que vous trouvez l'opération, vous êtes capable de la mener de façon sécuritaire.

PAR M. MICHEL POULIOT:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3845

Certaines personnes ont mentionné que la voie maritime, l'hiver, marée, vent, etc., c'était quand même plus dangereux que le milieu océanique.

Est-ce que vous pouvez confirmer cela, donc c'est-à-dire que même si les risques sont gérables, ils sont néanmoins plus présents qu'en milieu océanique.

PAR M. MICHEL POULIOT:

3855

Bien sûr! C'est pour ça qu'il y a des pilotes. Partout au monde, dès qu'on arrive près des grands ports de mer ou des systèmes de fleuve, tel le Mississipi par exemple, il y a des pilotes qui montent à bord, parce qu'eux ont cette expertise-là, locale, connaissance des lieux approfondie et expérience sur une base quotidienne, qui fait en sorte que, parce qu'il y a déjà des risques qui sont plus importants que de traverser l'Atlantique nord, c'est le pilote qui, lui, fait la différence.

3860

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Pouliot, de votre témoignage. Très apprécié.

3865

MICHEL RIOU

PAR LE PRÉSIDENT:

3870

3880

3885

Dernière intervention avant la rectification des faits, monsieur Michel Riou.

Alors on vous écoute, monsieur Riou.

3875 PAR M. MICHEL RIOU:

Bonjour messieurs les Commissaires, bonjour monsieur Samak. Je me présente, Michel Riou, professionnel de la santé et résident de Beaumont.

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 1, milieu du premier paragraphe, "... du promoteur.")

Soit quarante (40) à cinquante (50), selon les données d'autres sources qui seraient plus réalistes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, milieu du premier paragraphe, "Les retombées...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du deuxième paragraphe)

Je veux vous entretenir ici aussi des impacts sanitaires et psychosociaux qui me touchent. Je dois dire que je me sens concerné par l'impact du projet sur la santé de mes concitoyens.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du quatrième paragraphe)

Finalement, il ne faut pas oublier de tenir compte du temps et de l'énergie colossale qui ont été requis pour organiser une défense à cette intrusion dans l'environnement de ces populations, et tout l'impact psychologique sur la vie de ces familles.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'on peut accoler le terme "nuisance" quant à l'impact psychosocial du projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Du gaz...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du deuxième paragraphe de "Du gaz pour...")

D'ailleurs, je trouve réjouissant que Cacouna ait obtenu le feu vert pour son projet de port méthanier, alors que son offre d'environ cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour suffirait à combler les besoins québécois en gaz naturel.

J'ajouterais, en aparté, que tellement de députés de cette région se sont faits élire en faisant la promotion de ce port en eau profonde, il serait temps qu'on lui donne sa chance de commencer à être fonctionnel.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, troisième paragraphe de "Du gaz...")

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 1)

Cette magnifique entrée entre l'île d'Orléans, un joyau de notre patrimoine, et la côte du sud, un bel endroit récréotouristique où se situent entre autres la Route verte, la Route bleue, la Route verte qui est cette voie cyclable empruntée par de nombreux cyclistes qui partent de la traverse Québec-Lévis et qui viennent visiter notre belle région, la Route bleue, elle, est cette route en développement avec plusieurs points d'arrêt sur les berges du fleuve, et qui serait empruntée par des kayakistes de mer. Ces deux (2) clientèles touristiques seraient sûrement dérangées par le projet Rabaska.

Enfin, je suis inquiet de l'impact de l'apport de ces gros méthaniers sur la circulation maritime de ce secteur qui rétrécit à la manière d'un entonnoir.

En termes de développement futur.

3905

3895

3900

3915

3920

3910

3930

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, milieu du 1^{er} paragr. de "Développement...", "il ne faut pas...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du premier paragraphe de "Développement...")

3940

J'ai beaucoup de misère à adhérer à ce projet, quand je réalise que, un, le besoin en gaz naturel au Québec n'est pas démontré; deux, que l'approvisionnement du port méthanier n'est même pas assuré; et que trois, l'acceptabilité sociale n'est pas, à mon avis, au rendez-vous.

3945

En fin de compte, je crois que le tollé de protestations suscité par ce projet, comprenant entre autres le référendum de Beaumont, démontre clairement qu'un projet de développement durable ne peut pas être parachuté à l'encontre des populations locales.

Pour toutes ces raisons, je demande le rejet pur et simple du projet Rabaska.

Merci.

3950

PAR LE PRÉSIDENT:

3955

Merci beaucoup, monsieur Riou. Je vois que vous partagez l'avis également de la Direction de la santé publique qui travaille dans le même secteur que vous, c'est tout à fait normal.

Monsieur Waaub, vous avez une question, monsieur Paré, ça va?

Merci beaucoup, monsieur Riou. Votre contribution, on en tiendra compte dans l'analyse de la Commission.

PAR M. MICHEL RIOU:

D'accord, merci.

3965

3960

DROIT DE RECTIFICATION GLENN KELLY

3970

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, on passe à l'étape de rectification des faits, première inscription, monsieur Glenn Kelly.

Et en attendant qu'il s'approche, la Commission a autorisé monsieur Kelly de faire une mise au point, étant donné le caractère sensible du sujet.

Alors libre à vous, monsieur Kelly, de le faire avant ou après la rectification des faits. Allez-y, on vous écoute.

PAR M. GLENN KELLY:

Peut-être parce qu'il est tard, je ne suis pas certain que j'ai compris.

3985

3990

3995

3980

Alors j'aimerais faire un commentaire et je demande la permission à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ce que j'ai appelé la mise au point, voilà, c'est ça.

PAR M. GLENN KELLY:

Le mémoire de monsieur Melançon, qui est intitulé "Franchir la ligne blanche", j'aimerais enlever le mot "blanche" et j'aimerais parler de franchir la ligne, et je crois que monsieur Melançon l'a fait à l'égard de madame Trudeau.

Et je trouverais tout à fait normal qu'il s'excuse pour ses propos totalement déplacés auprès de madame Trudeau.

4000

PAR LE PRÉSIDENT:

La Commission l'a invité à modifier ses propos, de façon peut-être pas aussi claire, mais le message est fait. Merci.

4005

PAR M. GLENN KELLY:

Compte tenu de l'heure très avancée, nous allons amener des correctifs, excusez, des rectificatifs au mémoire de monsieur Patrick Plante, que je ne passerai pas maintenant.

4010

Je ne peux toutefois m'abstenir de faire certains rectificatifs sur le papier de monsieur Webb. Je reprends une (1) ou deux (2) de ses affirmations, que Rabaska, la culture de risque chez Rabaska, et Rabaska n'a pas tenu compte ou a pas pris en compte les risques lors du choix de son site ou n'a pas pris en compte les risques du fleuve, au contraire.

4015

Cacouna, l'avis du BAPE de 1980, mais je peux et je vais déposer les citations du rapport du BAPE.

Les manœuvres d'accostage difficiles et dangereuses l'hiver, c'est pas Rabaska qui le dit, c'est le BAPE.

4025

Il y a aucun port ou quai sur la rive sud du Saint-Laurent, à l'est du port de Québec, qui n'est pas abrité ou protégé, sauf celui d'Ultramar ou le quai du traversier de Lévis. Pourquoi, à l'est de l'île d'Orléans, les vents et la glace. C'est des risques importants et prioritaires que Rabaska a pris en compte.

4030

C'est aussi d'ailleurs confirmé par le rapport TERMPOL émis par Transports Canada pour le site de Cacouna, qui établit des fenêtres, avec l'aide des pilotes du Bas-Saint-Laurent, des fenêtres de trente-six (36) heures si les conditions météo ne sont pas rencontrées; pendant ces trente-six (36) heures, les méthaniers ne rentrent pas.

Donc c'est une petite partie de l'analyse ou de la prise en compte des risques sur le fleuve Saint-Laurent.

4035

Je toucherai pas les autres, on va les amener, les correctifs, par écrit.

Le Queen Mary II serait peut-être un navire facilement utilisable pour bloquer la voie navigable, avec quatre mille (4000) personnes dessus.

4040

Sur le mémoire de monsieur Pierre Morency, les photos immensément touchées ou truquées, c'est pas le cas. C'est des photos qui ont été prises pour refléter ce que voit l'œil humain et faites par des spécialistes dans le domaine. Donc c'est un rectificatif que je voulais apporter.

4045

Et c'est tout, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu, merci monsieur Kelly.

4050

Alors imaginez-vous, rendez-vous pour neuf heures trente (9 h 30) demain matin!

Excusez-moi, il y a une autre demande de rectification. C'est vrai que je suis fatigué.

4055

VILLE DE LÉVIS

PAR LE PRÉSIDENT:

4060

J'invite madame Carole Thibault, s'il vous plaît, au nom de la Ville de Lévis.

	Madame Thibault, on vous écoute.
4005	PAR Mme CAROLE THIBAULT:
4065	Oui, ma demande concerne le mémoire de monsieur Joseph Melançon, la Ville de Lévis va apporter des rectifications par écrit.
4070	PAR LE PRÉSIDENT:
4070	Entendu, très bien, merci. Et à demain!
4075	SÉANCE AJOURNÉE AU 9 FÉVRIER 2007 À NEUF HEURES TRNTE (9 H 30)
	Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
4080	d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.
	FLORENCE BÉLIVEAU, Sténotypiste officielle.
4085	